

# LA SEMAINE AFRICAINNE



[www.lasemaineafricaine.info](http://www.lasemaineafricaine.info)

N° 4230 du Vendredi 17 Mai 2024 - 71<sup>e</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -  
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: [lasemaineafricaine@yahoo.fr](mailto:lasemaineafricaine@yahoo.fr)

## CESSION DES TERRES AU RWANDA



# De la haute trahison, selon Dave Mafoula !

*Le président du parti Les Souverainistes dénonce des "actes illégaux..." (P.3)*

## XII<sup>E</sup> RÉUNION DES HAUTS REPRÉSENTANTS CHARGÉS DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ

# Le vice-amiral Jean-Dominique Okemba dresse un état des lieux des enjeux sécuritaires mondiaux



*Le ministre, secrétaire général du conseil national de sécurité, peu avant sa prise de parole lors des travaux de Saint-Petersbourg, (P.16)*

## FETE PATRONALE DU GRAND SEMINAIRE DE PHILOSOPHIE DE KINSOUNDI

# Mgr Lucchini invite à demeurer dans la communion de Dieu

*Mgr Roberto  
Lucchini président  
l'eucharistie*

*(P.9)*



**CANAL+**

NOUVEAU

**DECODEUR CONNECTE**

LA NOUVELLE EXPERIENCE CANAL+



## AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE «INTERNATIONAL BUSINESS CONSULTING CONGO» EN SIGLE «I.B.C.C.»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au capital MILLION (1000) DE FRANCS CFA  
Siège social: Avenue Emile Cardinal Biayenda (en face du Ministère des Finances)  
Centre-ville-Brazzaville (République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du douze mars deux mil vingt-quatre (12/03/2024), reçu par Maître **Chantal Josiane LOCKO-MAFINA**, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «INTERNATIONAL BUSINESS CONSULTING CONGO» en sigle «I.B.C.C.», enregistrés aux recettes des Impôts de la Plaine, le dix-neuf mars deux mil vingt-quatre (19/03/2024), sous folio 052/023 n° 0435, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes:

**Dénomination:** La société a pour dénomination sociale: «INTERNATIONAL BUSINESS CONSULTING CONGO» en sigle «I.B.C.C.»

**Forme:** Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

**Siège social:** Le siège social de la SARLU «INTERNATIONAL BUSINESS CONSULTING CONGO» en sigle «I.B.C.C.» est fixé, Avenue Emile Cardinal Biayenda (en face du Ministère des Finances) Centre-ville-Brazzaville (République du Congo).

**Objet social:** La SARLU «INTERNATIONAL BUSINESS CONSULTING CONGO» en sigle «I.B.C.C.» a pour objet social:

- Rédaction de contrats et tous actes juridiques,
- Médiation et tous modes alternatifs de règlements de litiges,
- Négociation et recherche de financements,
- Conseil juridique, notamment en matière de contentieux de refus de visas,
- Acquisitions immobilières en République du Congo et à l'étranger.

**Capital social:** Le capital social de la SARLU «INTERNATIONAL BUSINESS CONSULTING CONGO» en sigle «I.B.C.C.» est fixé à UN MILLION (1 000 000) DE FRANCS CFA.

**Associé Unique:** Monsieur MIOGNANGUI OMASSA Kévin.

**Immatriculation:** La SARLU «INTERNATIONAL BUSINESS CONSULTING CONGO» en sigle «I.B.C.C.» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2024-B13-00184 en date du vingt-neuf mars deux mil vingt-quatre (29/03/2024).

**Durée:** La durée de la SARLU «INTERNATIONAL BUSINESS CONSULTING CONGO» en sigle «I.B.C.C.» est fixée à Quatre-vingt-dix-neuf (99) années.

**Gérant:** Monsieur MIOGNANGUI OMASSA Kévin.

Pour avis  
Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA

  
OFFICE NOTARIAL LOCKO MAFINA  
TEL: 06 666 26 82 / 05 558 06 19

## Association Désir d'Unité (ADU)

Déclaration de l'Association Désir d'Unité (ADU) à l'occasion  
de la Journée Internationale du Vivre Ensemble en paix du 16 mai 2024

Penser le Vivre-ensemble au cœur de la société congolaise plurielle comme axe de programmation du projet de société de son Excellence Monsieur le Président de la République Denis Sassou Nguesso dans «la marche vers le développement» du Congo revient à consolider les acquis d'un pays qui est à la recherche du Bonheur.

En effet, réfléchir sur le vivre-ensemble, dans un Pays, secoué dans le passé par des conflits divers et multiformes, est une entreprise socio-éthique nécessaire, voire urgente quoiqu'osée.

Au regard de la réalité politique congolaise actuelle, les Congolais, et partant les Africains semblent oublier l'élan vital que ce pays en particulier a pris pour instaurer fortement une perspective de construction du vivre-ensemble. Ce qui ne paraît pas du tout une utopie; encore moins une simple vue de l'esprit.

A tout prendre, l'incompréhension, la haine et l'intolérance qui semblent prendre corps dans quelques pays africains sont les maîtres-mots de cette humanité africaine que ces derniers tentent plus que jamais de diviser consciemment ou non. Les membres de ces communautés s'en éloignent incidemment.

Dans ce contexte évocateur du «repli-identitaire», se tourner vers le séparatisme peut se résumer à naviguer à contre-courant de la marche vers le développement de l'Afrique et notre Pays le Congo.

Or, ne prenant en compte ces difficultés inhérentes à la marche de la société congolaise, le vivre-ensemble dont nous visons l'instauration avec raison depuis toujours est plus qu'une interpellation à l'endroit des Congolais épris de paix. Il s'agit donc de revenir à l'évidence que ceux-ci, quelles que soient leurs origines, sont porteurs d'une part de transafricanité et de citoyenneté qui devraient à la fois être reconnues par tous et être défendues en tout lieu.

A travers «le carré du vivre-ensemble» comme conjugaison de la volonté de

«faire-ensemble», «agir ensemble», «penser ensemble», «grandir ensemble» pour construire une paix durable, à l'occasion de cette journée internationale sur le vivre-ensemble en paix, veut démontrer qu'aucun Congolais ne peut être au-dessus d'un autre.

C'est mettre un des piliers cruciaux du projet de société de son Excellence Monsieur le Président de la République axé sur «la marche vers le développement» ainsi scandée par un vivre-ensemble raisonnable et durable.

Cela étant posé, l'Association Désir d'Unité (ADU) invite le peuple congolais, encore une fois, à l'occasion de la Célébration de ladite journée, à éprouver le désir d'unité, de solidarité, en raison de la nécessité impérieuse de rêver, au sens noble du terme, d'une famille saine et sainte, pure de toute violence animale. Et cela, en toute logique, afin de bâtir ensemble, dans un lien d'amour, un Congo nouveau, au sein duquel chaque citoyen devrait se sentir toute aise, sur la base du vivre-ensemble comme exigence éthique et politique, mais aussi, en tant que modèle-idéal d'incarnation des valeurs morales et spirituelle au cœur d'une Nouvelle République en pleine réalisation.

Au moment où chacun sait que le basculement de la société congolaise vers la guerre des ethnies, des clans ou des idéologies retardataires de tout bord n'est rien moins que l'expression d'une «pestilence démocratique» et d'une injure au progrès normal des Congolais, l'Association Désir d'Unité (ADU) se propose d'inviter tous les Congolais à lutter, sans merci, contre le repli-identitaire qui accouche inexorablement des identités meurtrières répétables ici et là.

Il est donc temps que chaque citoyen congolais se donne les moyens vertueux, par l'éducation, entre autres, pour traquer «l'ethnocentrisme» persistant dont les figures apparaissent maintenant dans la brutalité étonnante qui renaît parfois dans nos quartiers, justifiant ainsi la pointe avancée d'une hypocrisie meurtrière entre les mots du genre Brazzaville-Nord; Brazzaville Sud.

Quoi qu'il en soit, le Congo est un, unique et unitaire. Par contre, les effets pervers ethnocis d'une telle imposture éthique sont de nature à briser l'Unité Nationale toujours recherchée. Il se trouve que celle-ci ne pourra se pérenniser qu'en plaçant l'intérêt général au-dessus des intérêts particulièrement égoïstes.

La vision du Président de la République sur ce sujet d'importance a pour version majeure l'acte de vivre l'amitié, ou plutôt les fraternités sans passion brutale. Voilà pourquoi, chacun des Congolais se doit de se placer aux antipodes de la logique tribale et de l'instinct grégaire qui est un obstacle de épistémologique au Co-développement.

Enfin, il est question maintenant, et même urgent de prouver que la République du Congo n'a jamais été un «rendez-vous» manqué avec la véritable solidarité qui circule dans nos veines et qui s'active dans le sang de chaque Développement du Congo.

S'associer ainsi avec tous les Congolais, dans un Désir d'Unité, se révèle être une autre manière particulière d'être Congolais au sens où Monsieur le Président de la République Denis Sassou Nguesso dit, en écho à son adresse devant le Parlement réuni en Congrès en décembre dernier, que «Chaque citoyen de notre pays doit se sentir fier d'être Congolais et se mobiliser en permanence au bénéfice de la cohésion nationale, de la paix et de la prospérité, pour un mieux vivre ensemble».

Cette affirmation est au parfum salvateur d'une Nation qui se livre à la recherche d'un monde meilleur et qui révèle que la République du Congo se construit davantage sur le nationalisme et le patriotisme dont le point d'élévation serait l'avènement des exigences éthiques de la citoyenneté universelle.

Alors, impliquons-nous donc!

Jean de Dieu KOURISSA  
Président de l'Association  
Désir d'Unité (ADU)

## IN MEMORIAM

Maman/Mamie/MéMé/Mâ Claire  
MIERE (MC)  
18 mai 2020 – 18 mai 2024: 4 ans

«Le lait et le cœur d'une mère  
ne se remplacent pas»  
«Que toujours votre mère soit  
au centre de votre vie»  
(Ernest Renan)

«Ce silence te parlera»

«Il sera comme un Amen tranquille au creux des tumultes».

«Lorsque viendront les derniers jours, je me vêtirai de ce silence comme d'un habit pour le soir et je t'attendrai pour toujours» (Alain Houziaux).

Relevée par Claire MIERE, enseignante, femme engagée.



## LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale,  
d'action sociale et d'opinion, s'inspirant  
de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique  
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale  
des Moyens de Communication Sociale.  
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:

Mgr Miguel Angel OLAVERRI,  
Archevêque de Pointe-Noire

Vice-Président

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:  
Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteur en chef: Cyr Armel YABBAT- NGO  
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Secrétaire de rédaction:

Guy-Saturnin MAHOUNGOU  
06 671 72 20 / 05 575.66.20

Infographisme: Atelier: La Semaine Africaine

Service Commercial: Brazzaville:

Tél.: 06.660.75.86

Pointe-Noire: Chef de bureau

Véran Carrhol YANGA  
05 6977554 / 06 6682472

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Site Internet:

www.lasemaineafricaine.info.

## Etude de Maître Patric SINDIKA LOUBOTA, NOTAIRE

Etude sise Ex-Garage MASSALA, centre-ville, Dolisie, B.P.: 138; Tél.: (242) 05 539 98 90/(242) 06 658 14 57; etudesindika@gmail.com, République du Congo

### INSERTION LEGALE

#### SOCIETE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION MINIERE,

en sigle «SOREMI»-SA, société anonyme avec conseil d'administration au capital social de dix millions (10.000.000) F CFA, siège social Base SOREMI- Vindoulou, route nationale n°1, rue bitumée à gauche, avant la Sté Terascom, R+2 derrière le parking de la Mairie à Pointe-Noire, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-PNR-01-2008-B14-00055.

#### RECONDUCTION DES MANDATS, APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMISTRATION ET DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE, TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL ET MISE EN HARMONIE DES STATUTS DE LA SOCIETE AVEC L'ACTE UNIFORME OHADA REVISE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ordinaire et extraordinaire en date à Pointe-Noire du 27 juin 2016 de la SOCIETE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION MINIERE, en sigle SOREMI, société anonyme avec conseil d'administration au capital social de dix millions (10.000.000) F.CFA, dont le siège social est établi Base SOREMI-Vindoulou, Route nationale n°1, rue bitumée à gauche avant la Sté Terascom, R+2 derrière le parking de la Mairie à Pointe-Noire, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit, sous le numéro CG-PNR-01-2008-B14-00055, déposé au rang des minutes de Maître Patric SINDIKA LOUBOTA, Notaire à Dolisie, enregistré à Dolisie le neuf novembre 2023, folio 219/5, n°592;

Les membres de l'assemblée générale de ladite société ont décidé: la reconduction des mandats des administrateurs pour une durée de deux (2) ans, l'approbation du transfert du siège social de l'avenue Marien NGOUABI, derrière l'immeuble du cadastre à Vindoulou (Base SOREMI), Route nationale n°1, rue bitumée à gauche avant la Sté Terascom, R+2 derrière le parking de la Mairie, l'approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, ensuite l'affectation du résultat de l'exercice. Enfin, ils ont décidé de mettre les statuts de la société en harmonie avec l'acte uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE).

#### MENTION DODIFICATIVE

Mention modificative a été effectuée au greffe du Tribunal de commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2023-M-01803.

Pour mention et avis,

Le Notaire,

Maître Patric SINDIKA LOUBOTA



CESSION DES TERRES AU RWANDA

# De la haute trahison, selon Dave Mafoula !

**Le président du parti Les Souverainistes, Uphrem Dave Mafoula, l'a dit au cours de la conférence de presse qu'il a organisée à Brazzaville, le 10 mai 2024. Le thème était explicite: «Cession des terres au Rwanda: une haute trahison et violation de la souveraineté nationale», en raison, selon lui, des «actes illégaux pris par le Gouvernement concernant les accords qu'il a signés avec le Rwanda».**

Pour Uphrem Dave Mafoula, les terres et ressources ne sont pas des simples biens, «elles sont la base de notre identité spirituelle et collective et elles constituent le fondement de nos moyens de subsistance économique».

Il est revenu sur le préambule de la Constitution qui réaffirme solennellement le droit permanent de souveraineté inaliénable sur toutes les richesses nationales et les ressources naturelles comme éléments fondamentaux du développement du pays. Le président des Souverainistes a dénoncé «la chienlit» dont fait montre le Gouvernement avec la spoliation des terres congolaises. Il a manifesté son soutien au peuple congolais dans «ce combat de préservation de nos terres, de notre héritage».

Face aux accusations du Gouvernement à l'endroit de l'opposition qui, selon lui, «est en train d'accuser gratuitement», Uphrem Dave Mafoula a démenti cette assertion en se fondant sur quatre points, la violation de la loi n°21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains.

Il s'agit de l'illégalité de la concession de 300 ha des terres de la zone industrielle et commerciale de Maloukou à la société rwandaise Crystal ventures Ltd; de l'illégalité du décret n°2022-258 du 18 mai 2022 portant autorisation expresse d'occuper une réserve foncière de l'Etat par la société Eleveco-Congo SAS, au lieu-dit «Ranch de Mas-

sanguin», district de Yamba, département de la Bouenza; de l'illégalité de la cession de 11.035 ha d'une réserve foncière du domaine de l'Etat situé aux lieux dits villages «cité de David» et «Diambou Fouana», district de Louvakou, département du Niari; de l'inconstitutionnalité de la mise en œuvre de l'accord cadre «sans une autorisation de ratification par le Parlement».

Il a qualifié ces accords et cessions des terres et terrains de haute trahison et de violation de la souveraineté nationale. Pour preuve, «Crystal ventures est une société rwandaise de droit congolais, c'est-à-dire, une entreprise étrangère régulièrement installée au Congo. La loi foncière congolaise prévoit que les entreprises étrangères régulièrement installées au Congo peuvent investir partout, sauf dans les zones frontalières», a-t-il fait savoir.

En vertu du fait qu'un arrêté ne peut pas contredire une loi, il a demandé purement et simplement le retrait ou l'annulation de l'arrêté n°26423 du 23 décembre 2023 accordant à la société Macefield Venture-Congo Holding SA, le droit d'occupation de 300 ha de terres et la mise en concession d'une partie des activités de la zone économique spéciale de Maloukou «qui est une zone frontalière interdite à tout investisseur étranger». Quant à la société Eleveco-Congo, «c'est une société de droit congolais à capitaux rwandais. Elle fait partie de la catégorie des personnes mo-



Uphrem Dave Mafoula

rales de droit privé. A ce titre, elle ne peut pas bénéficier d'une autorisation d'occuper, à titre gratuit, un domaine privé de l'Etat. En effet, la loi foncière congolaise n'autorise l'affectation ou l'occupation gratuite du domaine privé de l'Etat qu'au profit des personnes morales de droit public. L'Etat ne peut donc pas faire don de son domaine public ou privé à une personne morale de droit privé», a-t-il indiqué.

Et d'ajouter: «l'article 5 du décret n°2022-258 précise: le présente autorisation expresse d'occuper est accordée à titre gratuit. Elle ne donne lieu à aucune indemnisation de l'occupant à l'expiration du délai d'occupation». Sur la vente de 11.035 ha d'une réserve foncière du domaine privé de l'Etat à une société anonyme unipersonnelle Mali development company, dans le district de Louvakou, au prix d'un franc symbolique, le président du parti Les Souverainistes pense que celle-ci est fait en violation du code du domaine de l'Etat et de son décret d'application.

Il a rappelé l'article 83 de la loi n°09 portant code du domaine de l'Etat qui dispose: «l'aliénation d'un immeuble du domaine privé de l'Etat a lieu par adjudication». Ce qui sous-entend, a-t-il poursuivi,

«qu'une vente par adjudication doit être soumise à la concurrence de plusieurs acquéreurs. Elle ne peut donc se conclure à un vil prix d'un franc symbolique. Il s'agit là d'une manœuvre de dilapidation ou de spoliation des biens de l'Etat par ses gestionnaires aux fins de faire échapper au trésor public la valeur réelle du bien de l'Etat vendu. Un franc symbolique ne peut pas représenter la valeur venale de 11.035 ha de terres du domaine privé de l'Etat. Il ne peut non plus conférer le caractère onéreux à une vente. La société anonyme unipersonnelle Mali development company appartient à un particulier. La loi foncière ne permet pas à l'Etat de faire un don gratuit de ses terres privées à une personne privée. Seules les personnes morales de droit public peuvent en être bénéficiaires».

Sur l'inconstitutionnalité de la mise en œuvre de l'accord cadre «sans une autorisation de ratification par le Parlement», le conférencier a rappelé l'article 217 de la Constitution qui prévoit que la ratification des traités relatifs aux ressources naturelles ne peut intervenir qu'après autorisation du Parlement.

Il a pris l'engagement d'entreprendre immédiatement des procédures légales aux fins d'aboutir au retrait ou annulation de tous ces textes, d'après lui, «illégaux». «Je procéderai sans délai à la saisine du Premier ministre au moyen d'un recours préalable. A défaut, le juge du contrôle de la légalité sera saisi. Au même titre, un recours en inconstitutionnalité de l'application, de l'accord cadre de partenariat économique, de la promotion et de la protection des investisseurs entre la République du Congo et la République du Rwanda», a-t-il promis.

KAUD

Editorial

## Vols à répétition !

Depuis le début de l'année, le journal La Semaine Africaine est l'objet d'une série de vols caractérisés. Les malfaiteurs s'intéressent à un matériel particulier et seulement à lui : le matériel informatique. Ces prévarications, on s'en doute, nous handicapent énormément. Le dernier vol, lundi 13 mai, s'est traduit par la disparition du dernier ordinateur dans le bureau du Directeur, ainsi qu'un moniteur grand format et un onduleur. Notre travail s'en trouve fortement paralysé !

Il n'est, bien entendu, pas sérieux de penser que les voleurs prendront pitié et viendront nous remettre tout ou partie de notre matériel, d'une utilité fondamentale pour nous. Néanmoins, nous avons de nouveau porté plainte. Une plainte qui s'ajoute à celle de janvier et de février derniers qui sont restées sans suite.

Dans le mois même où nous avons célébré la Journée de la liberté de la presse, nous sommes rappelés à une réalité du quotidien. Nos difficultés ne sont pas seulement de ne pouvoir nous exprimer librement ; de ne pouvoir chercher l'information sans entraves ; de la commenter et de la diffuser à notre guise.

Le vol d'un ordinateur qui se retrouvera bientôt, peut-être, sur le marché aux puces peut aussi être un frein à l'essor de la presse. Tout comme la difficulté à traquer les réseaux des revendeurs. Ou à mettre la main sur des bandes que l'on suppose organisées. A moins qu'il ne s'agisse de lobbies destinés à nous bâillonner.

Lecteur, aide-nous !

Albert S. MIANZOUKOUTA

et de la lutte contre les anti-valeurs, travaille depuis deux ans aux côtés des autres ministères et institutions pour parvenir à la signature de ce plan d'initiation qui inclut les ministères en charge de la Fonction publique; de l'Economie et des finances; du Budget et du portefeuille public; de l'Economie numérique; de la Justice; de la Réforme de l'Etat et celui du Contrôle d'Etat.

Le document a également été paraphé par Emmanuel Ollita Ondongo, président de la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC), et Joseph Mana Fouafoua, président de la Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques.

La représentante du PNUD, Mme Adama Dian Barry, a exprimé l'intérêt particulier de son agence et de l'ensemble de ses partenaires de voir à travers cette activité, une avancée significative pour la consolidation du plan d'action intégré de la gouvernance publique en République du Congo.

Pour elle, la signature de ce plan d'initiation augure de la volonté manifeste d'accélérer la mise en place de l'ensemble des pré-conditions visant une amélioration de l'efficacité des actions de l'Etat et de la fourniture des services de qualité aux populations.

A travers ce plan d'investissement, a-t-elle dit, «nous visons principalement le ren-

forcement de l'appareil de contrôle de l'Etat permettant de consolider aussi bien le système national de redevabilité en matière de gestion des finances publiques, l'appareil de l'administration de manière générale, mais également d'asseoir une culture de résultat et de performance».

Elle a annoncé le renforcement des capacités techniques et opérationnelles du ministère du Contrôle d'Etat: «Ce partenariat permettra notamment l'élaboration d'un cadre intégré de gouvernance publique assorti de son plan opérationnel budgétisé qui permettront l'exercice effectif du contrôle de l'Etat et la lutte contre les antivaleurs», a précisé Mme Adama Dian Barry, tout en renouvelant l'engagement du PNUD et de tous les partenaires pour une amélioration effective de la qualité de l'offre de services public rendu aux citoyens.

A la suite de cette signature, les points focaux de chaque ministère et institution retenus devraient s'atteler à l'élaboration du cadre d'action intégré de la gouvernance publique.

«Nous comptons sur le professionnalisme de nos experts pour rendre un travail de qualité qui permettra à la République de disposer d'un outil de veille et d'impulsion de la bonne gouvernance efficace engageant l'ensemble des parties prenantes», a déclaré Jean-Rosaire Ibara.

Cyr Armel YABBAT-NGO

GOVERNANCE PUBLIQUE

## Signature d'un plan d'initiation pour l'élaboration du cadre d'action intégré

La cérémonie a eu pour cadre la salle du ministère de la Justice, en présence de sept membres du Gouvernement et de deux présidents d'institutions de lutte contre la corruption qui ont apposé leurs signatures sur le document à côté de celle de la représentante résidente du PNUD, Mme Adama Dian Barry. Ce plan a pour objectif de faire un état des lieux de la gouvernance publique en République du Congo et proposer un schéma directeur d'élaboration du cadre d'action intégré de la gouvernance publique.

Ce plan devrait permettre aux organes de veille et d'impulsion de la bonne gouvernance de structurer leurs actions respectives. En clair, il permettra de créer des conditions pour l'accélération de la modernisation de l'administration congolaise.

Ses principaux objectifs visent l'atteinte de trois résultats: l'élaboration d'un cadre stratégique intégré et réglementaire de promotion de la gouvernance économique et de la redevabilité publique; la mise en place de modernisation des services juridiques et judiciaires; le renforcement



Après la signature

des capacités des acteurs publics en matière de rationalisation et d'une budgétisation axée sur les résultats et

les performances. Le Gouvernement à travers le ministère du contrôle d'Etat, de la qualité du service public



INONDATIONS

# Assistance humanitaire au bénéfice des populations sinistrées de Tokou

Le district de Tokou, dans le département de la Cuvette, a constitué la dernière localité à bénéficier de l'assistance humanitaire du Gouvernement. La ministre Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma y est allée apporter secours à 15000 personnes sinistrées, soit 250 ménages, répartis dans 20 villages du district et trois du centre.

La montée des eaux du fleuve Congo et de ses affluents a occasionné d'importants dégâts matériels dans le district: des pertes en vies humaines ont été signalées, les cultures endommagées, des plantations dévastées et de nombreux villages inondés. «Les familles bénéficiaires des kits sont heureuses, fier et reconnaissantes pour ce geste de cœur et d'amour de la part du Gouvernement. Que tous ceux qui hier, à Tokou et dans les villages environnants, se croyaient délaissés, négligés ou abandonnés sont, aujourd'hui rassurés de la bonne foi des pouvoirs publics à venir en aide aux populations vulnérables», a déclaré le sous-préfet. Puis ce geste, a-t-il dit, «devenir un grand élan de solidarité à inscrire dans une dynamique nouvelle, une démarche régalienne appelant à une mobilisation générale de tous

les acteurs autour des objectifs fixés par le Gouvernement. C'est le sens de la responsabilité face aux enjeux de l'histoire, notre histoire commune au-delà des appartenances politiques des uns et des autres». Pour le directeur du département de l'Action humanitaire, Léopold Itoua, la présence de la ministre à Tokou, est une «joie immense pour cette population sinistrée qui avait déjà perdu l'espoir d'être assistée». Elle a reçu du Gouvernement des kits composés de vivres, et autres produits dont les intrants de pêche. En mémoire des enfants ayant perdu la vie à cause de ces inondations, la ministre a fait observer une minute de silence. Et a fait le bilan des inondations dans le pays. «A ce jour, la quasi-totalité des zones affectées ont été couvertes par cette assistance du Gouvernement. Le district de Tokou a constitué la dernière localité à



Après la remise des kits, la photo de famille

bénéficiaire de l'assistance humanitaire», a précisé Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma. Elle a salué l'esprit d'équipe et d'abnégation des habitants de Tokou qui ont pu supporter pendant plusieurs jours, le poids de ce sinistre avant l'intervention du Gouvernement et de ses partenaires techniques et financiers. «Cette attitude exceptionnelle et héroïque des populations que vous êtes, me conforte dans ma responsabilité et me rassure en tant qu'acteur humanitaire du Gouvernement», a ajouté la ministre. Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma a

adressé les remerciements du Gouvernement aux partenaires techniques et financiers, aux acteurs humanitaires, ainsi qu'à tous les autres donateurs pour leur appui multiforme aux efforts du pays, dans la mobilisation des ressources destinées à l'aide humanitaire en faveur des populations sinistrées. S'adressant aux victimes, elle a exprimé la compassion du Chef de l'Etat et de son Gouvernement, ainsi que leur engagement à apporter une réponse à leurs souffrances.

Cyr Armel YABBAT-NGO

SANTE

# Raviver la flamme de la coopération entre le Congo et l'Algérie

Une rencontre le 7 mai dernier, entre le ministre de la Santé et de la population, Gilbert Mokoki, et l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Algérienne Démocratique et Populaire, Azeddine Riache, a débouché sur la volonté réaffirmée de relancer la coopération bilatérale.



Azeddine Riache

Le diplomate algérien a qualifié cette rencontre de riche et fructueuse, au cours de laquelle ils ont examiné les possibilités de coopération et de partenariat entre le Congo et l'Algérie dans le domaine de la santé, «un secteur stratégique, important, essentiel et très sensible pour le développement national, socio-économique pour la vie quotidienne du citoyen et pour la sécurité nationale. Nous avons aussi examiné les voies et moyens à même de permettre à nos deux pays de fonder et d'engager les actions de coopération dans le secteur de la santé», a-t-il déclaré.

Azeddine Riache a rappelé que le Congo et l'Algérie entretiennent d'excellentes relations de coopération, d'amitié, de fraternité et de solidarité dans le secteur de la santé, à travers une coopération fructueuse, gagnant-gagnant et mutuellement bénéfique. «Nous avons convenu d'œuvrer au renforcement et à l'établissement d'un cadre juridique entre nos deux pays qui va guider et conduire cette coopération et identifier les axes et les besoins de cette coopération. Nous nous sommes également convenus d'intensifier, de favoriser et d'encourager l'échange de délégations et d'experts pour faciliter le partage d'expériences et la mise en synergie des atouts que disposent nos deux pays dans l'amélioration du service public et de la performance du système de santé», a-t-il ajouté. Le ministre et son hôte ont également évoqué la formation comme une dimension essentielle dans cette coopération à travers le renforcement du capital humain. «Nous avons parlé du savoir et du savoir-faire en matière de gestion des services de santé et de management du système de santé; de la possibilité de faire bénéficier le Congo des financements pour des projets de développement socio-économique en lien direct avec les services de santé par l'Agence de coopération et de solidarité internationale mise en place par le Gouvernement algérien, en vue de coopérer avec certains pays frères et amis africains», a-t-il dit.

Cyr Armel YABBAT-NGO

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER  
DELEGATION GENERALE AUX GRANDS TRAVAUX  
COORDINATION DES MARCHES PUBLICS ET DE LA REGLEMENTATION  
DEPARTEMENT DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité – travail – Progrès

## Avis de Pré-qualification

N° 2024 – 001/MATIER/CMPR-DMP

«Travaux pour la pérennité de la corniche de Brazzaville entre le carrefour Fulbert YOULOU et la Case De GAULLE ».

1. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD), pour couvrir le coût du projet relatif aux travaux pour la pérennité de la corniche de Brazzaville entre le carrefour Fulbert YOULOU et la Case De GAULLE.

2. Conformément à la réglementation de la République du Congo, la Maîtrise d'Ouvrage a été déléguée au Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier/Délégation Générale aux Grands Travaux.

3., Le Maître d'Ouvrage délégué entend pré-qualifier des entrepreneurs et/ou des sociétés pour exécuter les travaux ci – après regroupés en un seul lot :

- prolongement des butées de pied en enrochements aux environs des culées du viaduc Makélékélé afin de sécuriser les berges du fleuve moyennant des massifs en gabion ;
- stabilisation du pied de la section courante de la falaise où des risques d'instabilité par batillage ont été relevés, du type butée en gabion ou en enrochements éventuellement combinée avec une plantation en bambou ;
- mise en place au niveau des extrémités des descentes d'eau en enrochements bétonnés qui doivent être renforcées vis-à-vis des risques d'affouillement avec un matelas approprié en enrochements ou en

- gabions muni d'un dispositif de filtration à la base ;
- aménagement de sentiers et de chemins piétons qui constituent des lignes d'écoulement préférentielles des eaux de surface favorisant les risques d'érosion et de ravinement notamment au niveau des sections sablonneuses lâches, en veillant à les combiner, autant que possible, avec les descentes d'eau en place de manière à pouvoir limiter les quantités d'eau qui y arrivent ;
- aménagement des sources d'eau relevées à l'aval de la route pour éviter les risques d'érosion et d'instabilités qu'elles pourraient causer aux zones sableuses se situant à l'aval ;
- renforcement des extrémités des enrochements bétonnés au droit du Pont de Makélékélé moyennant des retours d'une dizaine de mètres du côté « berges du fleuve » et une protection en gabion bien ancrée dans l'assise stable.

Les avis d'appel d'offres devraient être lancés en Juillet 2024.

Les dossiers de candidatures devront comprendre les éléments suivants :

- Une lettre de motivation
- Une note de présentation de l'entreprise faisant ressortir les informations ci-après :
- l'expérience générale du candidat

- les références sur les prestations similaires déjà exécutées ou en cours d'exécution par le candidat (intitulé de la prestation ; nom et adresse du client, coût de la prestation, source de financement année, lieu et délai d'exécution) au cours des dix dernières années ;
- la capacité financière ;
- toutes autres informations jugées pertinentes en rapport avec la prestation.

4. Les Candidats intéressés peuvent télécharger le jeu complet du Document de Pré-qualification en Français sur le site [afd.dgmarket.com](http://afd.dgmarket.com) ou se rapprocher du Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier à la Délégation Générale aux Grands Travaux, au 5ème étage, porte 506 et/ou porte 509, Place de la République, ex rond-point du centre culturel français (CCF), ex-immeuble du Ministère du Plan.

5. Les Dossiers de Candidature pour la pré-qualification doivent être déposés sous enveloppe cachetée délivrée à l'adresse ci-après au plus tard le 12 juin 2024 à 12 heures 30 minutes, heure locale et doivent être clairement marquées «Candidature de pré-qualification pour les travaux de construction de la corniche de Brazzaville ».

Tout dossier remis après cette date sera automatiquement écarté.

6. Les plis seront ouverts le 12 juin 2024 à 13 heures 30 minutes, en présence des représentants des candidats qui souhaitent être présents à l'ouverture.

Fait à Brazzaville, le

**Le Délégué Général aux Grands Travaux,**

**Oscar OTOKA.-**



REFORME DE L'ÉTAT

# Mme Adama Dian Barry chez Luc Joseph Okio

Le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Réforme de l'État, Luc Joseph Okio, a conféré, le 10 mai dernier avec la représentante résidente du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Congo, Mme Adama Dian Barry. Leurs discussions ont porté sur l'appui technique et financier que le PNUD apporte au ministère dans le cadre de la réalisation des différents projets en cours.



Mme Adama Dian Barry et le ministre Luc Joseph Okio

Il a été question de l'appui que le PNUD pourrait apporter au ministère en charge de la réforme de l'Etat dans le cadre de la vulgarisation de la loi n° 04-2024 portant orientation de la réforme de l'Etat, promulguée le 24 avril 2024 qui fixe les objectifs et les principes généraux en matière de la réforme de l'Etat et détermine les cadres institutionnel et stratégique y afférents; l'appui technique que le PNUD pourrait apporter à ce département en vue de l'opérationnalisation des mécanismes de pilotage et de coordination du plan

stratégique de la réforme de l'Etat et la contribution du PNUD dans la mise en œuvre des recommandations du rapport diagnostic des capacités nationales en suivi et évaluation, validé par le comité de pilotage, le 03 mai 2024. Au nombre des recommandations figure, l'élaboration du programme national de renforcement des capacités en suivi et évaluation.

«Nous nous sommes entretenus sur l'évolution de l'agenda de la réforme de l'Etat et de perspectives d'opérationnalisation de cette réforme avec l'accompagne-

ment continu du PNUD. Avec le ministère, nous allons collaborer pour mettre en application les textes requis pour l'opérationnalisation des différents mécanismes qui vont permettre à la réforme d'être effective», a déclaré Mme Adama Dian Barry.

S'agissant du type d'accompagnement que le PNUD pourrait apporter au Congo pour la mise en œuvre de ces différentes réformes, Mme Adama Dian Barry a parlé de l'assistance technique et de l'expertise «pour faire en

sorte que le ministre dispose des outils pour la réussite de cette réforme et d'aider à la coordination des acteurs impliqués», a-t-elle ajouté.

Le ministre Luc Joseph Okio a exprimé ses remerciements au PNUD pour son engagement continu en matière d'amélioration de la gouvernance en République du Congo et pour son étroite collaboration avec son département ministériel.

Cyr Armel YABBAT-NGO

POINTE-NOIRE

## Le ministre des Hydrocarbures a visité les terminaux de TotalEnergies Congo et d'Eni Congo

Dans le cadre de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, célébrée le 26 avril de chaque année, le ministre des Hydrocarbures, Bruno Jean Richard Itoua, a visité 29 avril, les deux sites de production pétrolière de TotalEnergies et d'Eni Congo, à Djéno et à Lit-chendjili. En présence de la présidente du Conseil municipal et maire de la ville de Pointe-Noire, Evelyn Tchitchelle; du secrétaire général de la préfecture de Pointe-Noire, Jean-Pascal Koumba; de administrateur-maire de l'arrondissement 6 Ngoyo, Wilfrid Genest Paka, et d'autres autorités civiles et militaires de Pointe-Noire.



Photo de famille avec les agents de TotalEnergie

La Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail a été célébrée cette année sous le thème : «Assurer la sécurité et la santé au travail dans un climat en évolution».

Au cours de cette visite, Bruno Jean Richard Itoua a eu un échange avec les deux directeurs généraux de TotalEnergies et Eni Congo sur l'intérêt que porte le ministère des Hydrocarbures à la santé des ressources humaines de ces structures.

Dans chaque site, un seul message: la qualité du travail et le résultat. S'il n'y a pas d'hommes et de femmes en bonne santé pour les réaliser, il n'y aura pas les résultats attendus.

Dans le site de TotalEnergies Congo, après la visite de la salle de contrôle, le ministre a inscrit des paroles d'encouragement dans le livre d'or.

Dans le site d'Eni Congo, il a assisté, avec l'ensemble des autorités présentes, à une démonstration de chutes d'objets, qui représentent de nombreux risques de graves blessures, décès et domma-

ges matériels dans l'industrie. Le ministre a invité l'ensemble des agents à respecter la sécurité, seule garante de la protection des vies humaines au travail. «C'est pour cette raison que dans notre ministère nous avons créé une direction d'hygiène, la sécurité et l'environnement. Parce que, l'hygiène, la sécurité et l'en-

vironnement ont un impact direct sur la santé. La santé des hommes et des femmes n'a pas de prix. Rien ne peut justifier, quel que soit l'objectif de production, qu'on puisse mettre en danger la santé des personnes humaines. Ils sont sur nos sites de production et en même temps rien justifier qu'on mette en danger la

sécurité des installations», a insisté le ministre des Hydrocarbures.

Bruno Jean Richard Itoua a promis de suivre désormais, de façon particulière, avec les sociétés pétrolières les questions d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Madocie Déogratias MONGO

**Cabinet SUTTER & PEARCE-LAWAYS,**

Cabinet conseil juridique sis Avenue Charles De GAULLE, Tour Mayombe,

Entrée "B", 8ème étage, Appartement A-27, Centre-ville, BP : 4878

Tel : (00242) 06 655 4343 - 05 626 66 07.

E-mail : contact@lalaws.africa

Pointe Noire - REPUBLIQUE DU CONGO

**OCEAN CREWING CONGO SARL**

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au capital de 1.000.000 Francs CFA,

Siège social : Centre-Ville, Tchikobo, Bloc n°36, Villa n°22

Pointe-Noire, République du Congo

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, du 11 Décembre 2020, enregistré au domaine et timbres en date du 17 Décembre 2020, sous le folio 247/2 N°1038, il a été décidé :

- Du transfert du siège social à l'adresse ci-après : «Centre-ville, Villa 22, Bloc 36, Quartier Tchikobo, Pointe-Noire, République du Congo»;

- De la création du poste de «Business Development», et de la nomination de Monsieur Diogo Filipe TRVANCA FARIA DOS SANTOS, en qualité de respons-

able dudit poste.

Dépot: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2022-M-00398, du 29 Mars 2022.

Immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-PNR-01-2020-B12-00200.

Fait à Pointe Noire, le 19 Avril 2024.

Pour insertion.

Cabinet SUTTER & PEARCE-LAWAYS.

## COUP D'OEL EN BIAIS

### Ils n'en reviennent toujours pas !

Les Congolais, qui ont perdu l'habitude de revendiquer dans la rue, ont été surpris, il y a plus d'une dizaine de jours, de voir surgir une foule de jeunes gens survoltés envahir la chaussée, à Mfilou-Ngamaba, le septième arrondissement de Brazzaville. Ces jeunes scandaient des slogans hostiles au pouvoir, sans craindre une éventuelle intervention musclée de la police. Ce genre de manifestations est souvent systématiquement réprimé. Mais, rien de tout cela ne s'est produit, alors que certains craignaient pour ces jeunes gens frustrés ce jour-là par l'incertitude concernant leur recrutement dans la Force publique. Quand la jeunesse en a marre, elle est capable de laisser exploser sa colère.

### Insécurité: on fait quoi ?

Plus un jour ne se passe sans qu'on n'enregistre un cas d'agression à Brazzaville, surtout dans les quartiers périphériques: du simple vol à la tire au braquage sanglant. Face à cette recrudescence, la population se fait justice en neutralisant les présumés auteurs d'actes criminels. La semaine passée, un présumé voleur a été molesté et tué à Mikalou, un quartier de Talangaï. Dans un autre quartier de la capitale, la population a tout simplement ligoté, lapidé et brûlé vif un bandit à l'aide d'un pneu. Les autorités ne peuvent plus se contenter d'opérations ponctuelles, ni se résoudre à abandonner des secteurs entiers dans l'insécurité.

### Ils ne sont pas contents, les agents de la police municipale !

Ils se plaignent de la non régularisation de leur situation administrative. Recrutés pour sécuriser les communes et mener les opérations de déguerpissement, ces policiers municipaux disent être fatigués d'attendre depuis dix-neuf ans, pour certains, d'être intégrés et de percevoir un salaire décent. Ils ne perçoivent qu'une prime de 70.000 francs CFA, affirment-ils, mais accusent 10 mois de primes impayées. Ce sont des pères et mères de familles qui vivent dans la précarité alors qu'ils vont à leur lieu de service tous les jours. C'est pour exprimer leur ras-le-bol que, réunis au sein d'un collectif d'agents de Police municipale, ils ont publié une déclaration dénonçant l'attitude des autorités municipales. Aussi, ont-ils exigé «une intégration juste et sans discrimination» et le paiement des primes impayées.

### Un ancien ministre retrouvé mort dans sa maison !

Ministre des Transport dans le Gouvernement Yhombi Opango en 1995, sous le mandat du président Pascal Lissouba, Séverin Gompert a été retrouvé mort samedi 11 mai 2024 dans sa maison située rue Sainte Anne, à Ouenzé, le cinquième arrondissement de Brazzaville. Ce sont ses enfants qui auraient signalé son décès à la police vers 12 heures, ce jour-là. Son corps a été retrouvé gisant à même le sol; tout dans la maison était sens dessus-dessous. Beaucoup d'hypothèses à propos de cette mort : crise cardiaque, suicide, empoisonnement ? L'ancien ministre vivait seul, dit-on. Selon une source, il était malade depuis environ une dizaine d'années et souffrait aussi d'Alzheimer. Le corps du défunt a été déposé à la morgue municipale.

### A Pointe-Noire, une femme décède au cours d'une veillée mortuaire

La scène s'est passée au quartier Sympathique, à Mvoumvou, le deuxième arrondissement de Pointe-Noire, non loin du siège du parti Mouvement action et renouveau (MAR). Jeudi 9 mai 2024 Mme Okombi, née Firmine Atsango, âgée de 69 ans, pourtant malade, s'est rendue à la veillée d'une mutualiste. Arrivée sur le lieu, les amis, vu son état de santé fébrile, l'ont priée de repartir à la maison. Mais en vain. Le matin, grande était la surprise de tous de constater que Firmine avait quitté la terre des hommes.

### DGTT, où sont les panneaux ?

Le long de l'avenue de l'OUA dans le périmètre du marché Total, à Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville, il n'y a pas de signalisation indiquant l'interdiction de stationnement des voitures personnelles, excepté vers la station-service SNPC. Et souvent, certains automobilistes stationnant le long de cette route le temps de faire des achats au marché, sont surpris à leur retour de voir leur voiture immobilisée à l'aide d'un sabot bloque-roue par les policiers de la circulation routière. Motif : infraction de stationnement. L'incompréhension naît et les injures fusent de partout. Dans la circulation routière, comme dans la médecine, il vaut mieux prévenir que guérir. Or cette maxime semble négligée par les agents de la DGTT.



TRANSPORTS

Atali Mopaya va accompagner les transporteurs dans leur secteur

Dans le but de réguler le secteur des transports au sein de la Direction générale des transports terrestres (DGTT), son directeur Atali Mopaya a échangé le 10 mai 2024 avec les syndicats associés des transporteurs conduits par Cyrille Carel Ndzoundou, président des Syndicats des transporteurs et activités connexes du Congo (SYTRACO). Les échanges ont porté sur l'ensemble des difficultés que rencontrent les transporteurs et le secteur patronal: la non connaissance sur le nombre exact des transporteurs, le nombre des employés du secteur de transport, les questions liées au contrôle et à la multitude des taxes que les gens payent et qui doivent disparaître. «Si aujourd'hui nous arrivons à rendre cette dématérialisation opérationnelle, tout sera électronique, nous perdrons moins de temps sur la route, nous gagnerons plus en temps, ce qui va nous rendre plus rentables dans notre secteur», a souligné Cyrille Carel Ndzoundou.



Atali Mopaya avec les syndicats et associations des transports

Le directeur général a constaté qu'au niveau de sa direction il y avait une perte d'information et il n'y avait pas de synergie entre les activités. Que ça soit à l'immatriculation des véhicules, au contrôle technique, les permis de conduire: «Les choses allaient dans plusieurs sens. Nous avons pensé créer un cadre de synergie où tous nos partenaires devraient se rencontrer. Dans ce cadre, nous retrouvons tous les métiers des transports terrestres, en commençant par les auto-écoles, c'est-à-dire le permis de conduire, le contrôle technique avec le projet de code et aussi le bureau de gestion des prêts terrestres, qui est un organe, qui sera mis en place au Congo pour la première fois, pour les amis et partenaires qui font le transport sur le corridor au Congo», a-t-il dit.

Il a annoncé aux syndicats le lancement de l'enregistrement des transporteurs pour savoir qui est chauffeur, qui est professionnel dans le monde du transport, ou qui est professionnel des transports ou conducteur de quel type de véhicule. «Avec ce fichier, nous allons travailler avec la Direction générale de la formation qualifiante et le FONEA pour recenser et classer les métiers des transports ou les transporteurs par groupement. Nous devons délivrer des licences professionnelles ou des certificats de capacité, prévus par nos textes depuis plusieurs années et que nous n'avons pas encore appliqué. Celui qui est chauffeur de taxi doit avoir une licence ou un certificat de capacité pour taxi. Celui qui est chauffeur d'engin lourd, doit avoir une licence professionnelle ou un certificat de capacité pour conducteur d'engin. Et celui qui est conducteur d'autocar ou de bus, la même chose», a détaillé Atali Mopaya.

Le directeur général a fait savoir aussi qu'il y aura des réformes du permis de conduire, parce qu'il y a eu trop de dégâts. «Les auto-écoles nous ont informés qu'ils ne forment que les gens qui ont le permis B et AB. Mais on retrouve sur la route quelqu'un qui a passé que le permis AB, en train de conduire l'autocar qui demande d'autres types de permis».

L'autre problème évoqué avec la formation qualifiante c'est celui de l'éthique du chauffeur. «Nous allons mettre dans le cadre professionnel la formation, sinon les mesures pour les chauffeurs de haute personnalité, c'est-à-dire que ceux qui conduisent les ministres ou ceux qui sont au parc auto. Nous voulons que le transporteur ou le chauffeur soit formés et soit qualifié. Même quand l'Etat veut donner des avantages, ou veut accompagner les transporteurs; il a besoin de savoir qui est en face de lui», a renchéri le directeur général. Le président de SYTRACO reste confiant dans l'accompagnement du directeur général. «En Huit mois depuis que la nouvelle direction générale des transports est là, le bilan est un peu satisfaisant. Nous avons la certitude de croire en ce qu'il est en train de faire. Il va matérialiser l'engagement qu'il a pris aujourd'hui», a-t-il dit.

A noter que les syndicats des transporteurs associés ont eu une visite de la nouvelle agence de la biométrie, le hub digital de la DGTT pour l'obtention de toutes pièces.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

ACONOQ

Sensibiliser le public sur les méfaits de la contrefaçon des produits du tabac

L'Agence congolaise de normalisation et de la qualité (ACONOQ) a lancé le 14 mai 2024 à Brazzaville les activités de sensibilisation sur la nouvelle réglementation des produits du tabac. La campagne, sous forme de descentes sur le terrain, se fera auprès des détaillants, des grossistes, des importateurs et fabricants des produits du tabac ainsi que dans les administrations publiques impliquées dans la chaîne de valeur du tabac. Prélude au lancement des activités, Jean Jacques Ngoko Mouyabi, directeur général de l'ACONOQ, a animé le 10 mai une conférence de presse à la Direction générale de cette institution pour expliquer le système de marquage et de traçabilité des produits du tabac.

Le Gouvernement a ratifié la convention cadre pour la lutte anti-tabac. Pour respecter les exigences de cette convention, plusieurs textes réglementaires ont été pris, dans le cadre de la lutte

CELEBRATION DU MOIS DE L'EUROPE

Sous le signe du dialogue pour mieux comprendre le monde

Les festivités marquant la célébration de la 64<sup>e</sup> édition du mois de l'Europe au Congo, sous le thème «Agir avec les jeunes pour transformer le monde», ont été lancées le 7 mai 2024 à l'Institut français du Congo (IFC), à Brazzaville, par Giacomo Durazzo, ambassadeur de la Délégation de l'Union européenne (UE) au Congo, en présence de quelques ambassadeurs des pays européens accrédités au Congo, dont Mme Claire Bodonyi, ambassadrice de France. Cette année, l'événement met en exergue la culture à travers la promotion de la diversité culturelle, le renforcement des liens entre les cultures européennes, africaines et congolaises, ainsi que la valorisation du dialogue interculturel.

Le 9 mai, date à laquelle on célèbre le mois de l'Europe chaque année étant jour férié, l'événement a été lancé par anticipation le 7 mai dernier. Les festivités vont se tenir jusqu'au 28 juin 2024, dans trois villes: Brazzaville, Pointe-Noire et Owando. Leur lancement a été marqué par l'ouverture du festival du film européen sur le thème «Regards croisés entre l'Europe et l'Afrique» et d'une exposition photographique des projets dans le hall de l'IFC, financés par l'UE et exécutés par les jeunes dans des différents domaines de développement. L'ambassadeur de l'UE a souligné: «La culture peut renouer le lien qui s'est défait, réparer ce qui a été abîmé, reconstruire ce qui nous semble brisé. Le dialogue interculturel, en tant qu'échange de vues ouvert entre des individus et groupes appartenant à des cultures différentes, permet de mieux comprendre la perception

du monde propre à chacun. Il induit ici deux notions essentielles celle du respect et celle de la tolérance». Le film projeté raconte une histoire qui se passe en Europe, notamment en France, sur la vie des immigrés et la municipalité d'une ville. La principale actrice est une jeune femme africaine au nom de Haby très impliquée dans la vie de sa commune. Elle découvre le nouveau plan de réaménagement du quartier, prévoyant la démolition de l'immeuble qui l'a vu grandir. Avec les siens, elle se lance dans un bras de fer contre la municipalité pour empêcher la destruction de l'immeuble. A la fin de la projection, Mme Claire Bodonyi, ambassadrice de France au Congo, a donné ses impressions sur le message que transmet le film. «J'ai trouvé une phrase forte de cette jeune femme qui a dit: «Moi, suis de la France d'aujourd'hui». C'est



Vue des officiels et de l'assistance pendant la projection du film

un peu le sujet de la coexistence culturelle ou les gens sont restés dans le passé rivés avec leurs cultures sans comprendre dans quel environnement ils étaient avec cette confrontation très différente des cultures. Mais, à la fin, cette jeune femme choisit le combat civique, parce qu'elle sera la maire de cette ville. Je crois que c'est ça l'image de ce film. Elle se battra, elle est courageuse et trouvera sa place dans cette France multiculturelle». S'exprimant sur le démarrage des activités du mois de l'Europe, Giacomo Durazzo a déclaré: «C'est un bon démarrage. Nous avons voulu aussi lancer cette année, une nouvelle initiative qui est le festival du film européen et d'Afrique. L'idée, c'est de faire voir

les regards croisés entre l'Europe et l'Afrique. Au cours de ce mois de mai et celui de juin, nous aurons la possibilité de voir des films de grande qualité européens et africains ici à Brazzaville, à Pointe-Noire et à Owando. Pour l'exposition des projets, l'idée est de faire un témoignage de tous les jeunes qui travaillent avec nous et surtout pour les valoriser, parce qu'ils sont les acteurs de changement et de développement. Le film que nous venons de voir à transmis plusieurs messages qu'on peut retenir. Je dirai surtout que le film ne se termine pas avec beaucoup d'espoir. Mais, tout le monde est perdant dans la situation».

Philippe BANZ

TELECOMMUNICATIONS

Les magistrats engagés dans la lutte contre la cybercriminalité

Un atelier de sensibilisation des magistrats sur l'environnement numérique et la cybersécurité a été organisé par l'Agence de régulation des postes et communications électroniques (ARPCE) le 8 mai 2024 à Brazzaville. C'était à la demande du Tribunal de grande instance de Brazzaville. Les travaux ont été ouverts par Louis Marc Sakala, directeur général de l'ARPCE.

Les participants ont suivi, entre autres thèmes sur la présentation des réseaux dans la globalité (poste et télécom), la migration informatique, télécommunication et la migration postale (plateforme informatique); la présentation de l'environnement juridique du secteur; la présentation sur la cybersécurité/la cybercriminalité et les cyberattaques. Ils ont été entretenus sur les réseaux de manière globale, le fonctionnement du numérique dans un pays ou dans une société, la production de la minute de communication par les opérateurs; l'encadrement de l'activité du numérique au Congo ainsi que la revue des différentes lois. «Les magistrats sont chargés de l'application des lois. Et dans ce domaine, il y a des infractions pénales qui sont reprises dans ces lois et

des infractions pour lesquelles les magistrats sont chargés de la mise en application. Ils ont souvent fait recours aux experts externes pour éclairer leurs lanternes sur certaines questions, a indiqué Jean Célestin Endoke, directeur des Affaires juridiques et internationales de l'ARPCE. Le président du Tribunal de grande instance Désiré Oko a souligné que dans le domaine des communications électroniques, il y a un cadre opérationnel et technique, mais il s'avère que les magistrats n'ont pas ce côté technique et opérationnel. «Ayant appris que l'ARPCE peut nous édifier dans ce domaine, nous avons pensé qu'il était nécessaire de venir vers les personnes ressources pour avoir ce cadre opérationnel et technique qui accompagne le domaine des communications électroniques. C'est vraiment un



Louis Marc Sakala posant avec les magistrats à l'ouverture des travaux

moment important de connaissances. Et vous savez que le droit ne s'applique pas dans le vide, il est assis sur un socle et ce socle, ce sont les faits, les actes, les actions, les événements qui se déroulent dans un espace sociétal donné», a-t-il déclaré. A l'ouverture des travaux, Louis Marc Sakala avait reconnu la lourde charge de travail des magistrats: défendre les intérêts de la société, veiller au respect de l'ordre public, diriger les enquêtes de police, décider des suites à donner en cas d'infraction,

s'assurer de la bonne exécution des peines prononcées, plaider pour réclamer une peine au nom de l'intérêt public et aussi garant du bon déroulement des procès. «L'apparition des nouvelles technologies dans les juridictions n'est pas nouvelle. Elles offrent jusqu'alors des moyens nouveaux d'accéder ou de rendre plus facilement la justice. Cette justice est en train d'intégrer la numérisation dans ses modes de fonctionnement», a-t-il souligné.

A.NK-K



Jean Jacques Ngoko Mouyabi

contre la contrebande et le commerce illicite des produits du tabac, entre autres, le décret n°2022-483 du 16 août 2022 portant institution d'un système de marquage des produits du tabac fabriqués ou importés au Congo et l'arrêté 1351/MDIPSP/CAB fixant les mentions obligatoires relatives au marquage des produits du tabac fabriqués ou importés en République du Congo, a rappelé Jean Jacques Ngoko Mouyabi. Il a souligné que conformément à l'arrêté précité, les paquets de cigarettes doivent dorénavant

porter les messages de mise en garde sanitaire suivants: sur la face avant: «Nuit gravement à la santé et vente autorisée en République du Congo», sur la face arrière: «Fumer tue», sur une des faces latérales: «Nom et adresse du fabricant», sur l'autre face latérale: «La fumée du tabac est cancérigène». Le produit doit avoir «Un code data matrix sous le paquet» qui contient un certain nombre d'informations permettant d'identifier, de tracer le vendeur du

kiosque du quartier pour savoir si ce paquet obéit à la réglementation nationale.

«L'une des missions est de sensibiliser le grand public sur les méfaits de la contrefaçon, de la contrebande, le commerce illicite des produits du tabac. Nous allons inciter les producteurs et les importateurs afin qu'ils puissent s'identifier avant d'importer et de fabriquer leurs produits», a-t-il dit. A noter que la campagne de sensibilisation se poursuivra à Pointe Noire, Dolisie, Nkayi jusqu'au 29 mai 2024, ainsi qu'à Oyo et Ouesso à partir du mois de juin 2024.

A.NK-K



INONDATIONS EN RD CONGO

# L'ONU et la société civile s'inquiètent d'une catastrophe humanitaire

Dans l'Est de la République Démocratique du Congo, fortement touché par les inondations, le Programme alimentaire mondial (PAM) décrit une catastrophe humanitaire. D'après l'agence onusienne, près de 500 000 personnes vivent actuellement dans des zones inondées, à cause notamment de la montée des eaux du lac Tanganyika. La province du même nom, le Haut-Lomami, le Sud-Kivu, le Haut-Katanga et le Maniema sont eux aussi touchés.

Selon les services météorologiques, les fortes pluies sont encore prévues jusqu'en juin. Des milliers de Congolais installés dans les zones inondées ont besoin de nourriture, d'abris, d'eau potable, de soins de santé et d'assainissement. Impuissant, le PAM reconnaît ne disposer que de ressources très limitées pour répondre à la crise. La société civile reproche l'inaction du gouvernement et s'inquiète de graves pénuries. Des routes stratégiques d'approvisionnement comme les Nationales 5 et 30 sont sous les eaux. Selon des observateurs, «les eaux ont dépassé les 500 mètres des rives, les gens sont en train de passer la

nuît sous les arbres parce que, jusque-là, il n'y a aucun abri. Il y a les moustiques qui piquent les enfants. Toutes les toilettes sont en train de se déverser à la surface et les enfants sont en train de piétiner ces eaux. Donc il y aura beaucoup de maladies. Il y a même des infrastructures sanitaires et scolaires, qui ont été inondées. C'est vraiment catastrophique». Les prévisions sont alarmistes, les populations sont livrées à elles-mêmes. Des zones très urbanisées sous l'eau, comme Kalemie, chef-lieu du Tanganyika. «Ce sont des dégâts immenses. Il y a encore une grande partie des magasins qui sont engloutis par les eaux. Il est impossible



Les populations de l'Est de la RD Congo ont les pieds dans l'eau

de faire un chemin sans devoir prendre la pirogue. Les vivres sont devenus tellement chers. Aujourd'hui, ce que nous sommes en train de craindre, c'est la famine», s'inquiète Modeste Kabazi, porte-parole de la société civile locale. La société civile sollicite l'aide du gouvernement et des humanitaires pour obtenir en urgence des abris et des vivres. D'autant que l'agence météorologique congolaise prévoit de fortes pluies jusqu'en juin.

Une vingtaine de villes comme Kolwezi et Goma sont en alerte, mais aussi, dans l'Ouest, cas de Kinshasa ou Boende. La ville ne comptait que 15 000 hommes en 1960, maintenant, elle est à plus de 500 000 habitants. La réalité nécessite l'intervention des urbanistes pour savoir s'il faut construire dans d'autres endroits. La solution c'est aussi le curage de la rivière Lukunga.

Alain-Patrick MASSAMBA

KENYA

# Pluies et inondations causent d'importants dégâts

Face aux fortes pluies et inondations dans le pays, le ministre kényan de l'Education s'est voulu rassurant, le 5 mai dernier. Il a annoncé que les élèves rattraperont les jours perdus. Ainsi, il a proposé un glissement de l'année scolaire. Le calendrier des examens en revanche ne change pas. Le ministre a encouragé les élèves à étudier en ligne, tout en reconnaissant que les outils mis à leur disposition restent limités.

Le Syndicat national kényan des enseignants a accueilli favorablement ce glissement de calendrier, mais son secrétaire général, Collins



Les Kenyans ploient sous les inondations dues aux fortes pluies

Oyuu, a émis des doutes quant à la tenue des examens aux dates prévues. «Et puis, il y a la question

des frais», s'est inquiété Silas David Obuhatsa, président de l'Association nationale des parents d'élè-

ves. Pour le secondaire, ils peuvent s'élever jusqu'à 76 000 shillings par an, soit 525 euros. Le glissement de calendrier, imposera aux parents un rythme soutenu de décaissement. Parmi les inquiétudes, il a été également signalé, les dommages dans les écoles. Certaines ont été totalement emportées par les eaux. En attendant que les pouvoirs publics s'en saisissent, l'Association des parents d'élèves invite tous les volontaires à mettre la main à la pâte pour remettre les établissements en état au plus vite.

Alain P. MASSAMBA

LITIGE

# L'Eglise d'Afrique soutient le Cardinal Ambongo

Une enquête judiciaire en République Démocratique du Congo vise l'archevêque de Kinshasa, le Cardinal Fridolin Ambongo Besungu pour des propos séditeux. Il y a quelques semaines, l'agence catholique Fides a démenti, que le Cardinal ait accusé Kinshasa de soutenir les rebelles hutus rwandais FDLR. Mais, le procureur général a malgré tout décidé, fin avril, d'ordonner l'enquête à l'encontre du prélat. Le Cardinal Fridolin Ambongo a reçu ces jours-ci l'appui de l'Eglise en Afrique.



Le Cardinal Fridolin Ambongo réconforté par la solidarité de l'Eglise d'Afrique

Jusqu'à-là, aucune convocation du procureur général n'a été déposée contre le Cardinal et archevêque de Kinshasa qui continue de bénéficier du soutien de l'Eglise tant au niveau national qu'international. Dans leurs messages, les évêques d'Afrique de l'Ouest estiment que leur confrère est une vraie victime de «harcèlement et de traitements dégradants». Ils l'encouragent à tenir ferme face au défi sécuritaire persistant et à la mauvaise gouvernance en RD Congo. Le Cardinal Fridolin Ambongo Besungu est également encouragé à rester fidèle à ses

TCHAD

# Succès Masra conteste la victoire de Mahamat Déby à la présidentielle

Après la proclamation des résultats provisoires officiels de la présidentielle, par l'Agence nationale de gestion des élections (ANGE) au Tchad annonçant la victoire au premier ministre Succès Masra, qui revendique lui aussi la victoire, a déposé un recours auprès du Conseil constitutionnel dimanche 12 mai dernier à Ndjamena. Son parti Les transformateurs conteste les résultats et estime que la victoire de son candidat a été volée.

l'article 89 du Code électoral. Le parti saisit également l'AN-GE, pour obtenir le détail des résultats bureau par bureau de vote en vertu de l'article 90 du même Code, qui selon lui, stipule également à l'article 163: «Le Conseil constitutionnel est tenu de statuer dans les dix jours après sa saisine. Sa décision emporte la proclamation définitive des résultats ou l'annulation de l'élection». Le candidat du Parti réformiste, a lui aussi, déposé une requête au Conseil constitutionnel. Yacine Abdramane Sakine,



Mahamat Idriss Déby l'emporte haut les mains dès le premier tour

Deux jours avant la date butoir, le parti Les Transformateurs, qui conteste son score officiel de 18%, a déposé une requête devant le Conseil constitutionnel. Le parti de Succès Masra dit avoir remporté l'élection présidentielle avec 73% des voix, selon son propre décompte, mais sans en avoir toutefois publié les détails. Sitack Yombatina Béni, vice-président du parti, recense un grand nombre d'irrégularités lors du vote, notamment des refus d'accès aux bureaux de vote ou aux opérations de dépouillement, le manque de matériel électoral, des urnes emportées. Il affirme avoir été tenu à l'écart du processus par l'Agence nationale de gestion des élections, en violation de

crédité de 0,36% des voix, l'a fait savoir dimanche 12 mai 2024 à Ndjamena. Il a félicité le vainqueur Mahamat Idriss Déby l'ino, avant d'annoncer qu'il a déposé sa requête au Conseil constitutionnel, afin que celui-ci publie le nombre exact de ses voix à cette élection. «En tant que Parti réformiste, on n'est pas satisfait de nos voix. Selon les informations et les procès-verbaux qu'on a, nos résultats ne correspondent pas avec ce qu'on a vu sur le terrain», dénonce le candidat. Le regard des uns et des autres est désormais tourné vers le Conseil constitutionnel, instance habilitée pour départager les différents acteurs.

Gaule D'AMBERT

GABON

# Le ministère de l'Intérieur désigné pour l'organisation des élections

Le dialogue national inclusif a recommandé la suppression du Centre gabonais des élections (CGE) et confié au ministère de l'Intérieur l'organisation des élections dans le pays. Samedi 11 mai dernier, le Comité pour

la transition et la restauration des institutions (CTRI), organe militaire qui gère le pays depuis le coup d'Etat, a annoncé officiellement en application des recommandations du dialogue national inclusif. Le président de l'Union pour la République (UPR) et candidat à la dernière élection présidentielle, proche des militaires au pouvoir, Gervais Ognane salue la décision de restituer au ministère de l'Intérieur l'organisation des élections. «Dans toutes les grandes démocraties, c'est aux fonctionnaires du ministère de l'Intérieur qu'il revient d'organiser des élections. Il est important de rendre au ministère de l'Intérieur cette fonction régalienne», a-t-il souligné. Mais, Aimé-Régis Renombo, président du Rassemblement Espoir est plutôt sceptique. Selon lui, «le problème est ailleurs. Il faut garantir la transparence, la crédibilité et l'accès au vote à tous les citoyens. Ce sont ces critères qui feront en sorte que l'élection au Gabon après la transition soit crédible». Louis Gaston Mayila, ancien ministre de l'Intérieur rappelle que la classe politique avait exigé la création d'une commission indépendante parce qu'un ancien ministre de l'Intérieur zélé avait proclamé Omar Bongo élu alors que le dépouillement se poursuivait encore. «Je l'accueille avec scepticisme, mais aussi avec l'espoir que le ministre de l'Intérieur ne soit pas un outil entre les mains du pouvoir pour gagner les élections», souhaite-t-il. De leur côté, les militaires assurent que l'organisation des élections par le ministère de l'Intérieur sera entourée de toutes les garanties de liberté et de transparence.

Alain P. MASSAMBA

Gaule D'AMBERT



GUINEE

# L'abbé François Sylla nommé archevêque coadjuteur de Conakry

Le Saint-Père a nommé samedi 11 mai 2024, Archevêque Coadjuteur avec facultés spéciales de Conakry, l'abbé François Sylla, du clergé de la même circonscription. Avant cette nomination, il était recteur du Grand Séminaire Benoît XVI à Kendoumayah.

Mgr François Sylla est né le 9 avril 1972 à Siboty dans l'archidiocèse de Conakry. Il a fréquenté le Petit Séminaire Jean XXIII et le Séminaire propédeutique de Kindia et a étudié la philosophie et la théologie au Grand Séminaire Saint Augustin de Samaya à Bamako, au Mali. Il a été ordonné prêtre le 21 novembre 2004 à Conakry. Mgr Sylla a occupé les fonctions suivantes et a poursuivi ses études: vicaire paroissial

de la cathédrale de Conakry (2004-2007); Master en droit comparé des religions à la Faculté de théologie de Lugano en Suisse (2007-2010); service pastoral à la paroisse Saint-Jean-Baptiste-Induno Olona, archidiocèse de Milan (2007-2011). Il est détenteur d'un doctorat en droit canonique obtenu à l'Université pontificale du Latran à Rome (2010-2013). Il a été chancelier de l'archidiocèse de Conakry (depuis 2013); vicaire judi-



Abbé François Sylla

ciaire et président de la Cour métropolitaine de Conakry (depuis 2015); Préfet des études

au Grand Séminaire Benoît XVI de Kendoumayah (2017-2020); président de l'Union du Clergé de Guinée (2018-2022). Depuis 2020, il est recteur du Grand Séminaire Benoît XVI de Kendoumayah.

Former les prêtres et futurs pasteurs imprégnés de la théologie et de la spiritualité du Pape Benoît XVI, est l'une des particularités et la spécificité du cursus de formation du Grand Séminaire Benoît XVI de Guinée,

Gislain Wilfrid BOUMBA

## PELERINAGE DIOCESAIN DE LA CONFRERIE SAINTE RITA

### Temps de ressourcement dans la foi, de démarche de conversion, de prière et de pénitence

Au nombre d'activités phares qui marquent la vie de la Confrérie Sainte Rita de Brazzaville, figurent en bonne place la série d'exercices spirituels dite «Les quinze jeudis de Sainte Rita», le pèlerinage annuel et la fête patronale du 22 mai. La messe d'ouverture des exercices des Quinze jeudis a été célébrée le jeudi 8 février 2024 en l'église Saint François d'Assise, par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville. Le rituel de la prière des quinze jeudis se déroule dans la période allant de février à mai et placé cette année sous le thème: «Tous appelés d'un seul cœur à continuer la construction de notre diocèse» (Aggée 1,8).

Chaque jeudi des quinze semaines précédant la fête du 22 mai, les dévots de Sainte Rita sont invités à prier et à méditer sur la vie de Sainte Rita, de sa naissance

en 1381, à sa mort en 1457. L'origine et le sens des quinze jeudis remontent au XIII<sup>e</sup> siècle avec la dévotion au Crucifix qui était très vive chez Saint François d'Assise. Cette dévotion



Pendant la messe en l'église Sainte Rita de Moukondo

au crucifix suscita la vocation à Sainte Rita qui, pendant le temps de Carême prit l'habitude de méditer devant le Crucifix de Jésus. Le don de l'épine que Jésus crucifié lui offrit le vendredi Saint, fut assurément une grâce très insolite. Sainte Rita la porta durant les quinze dernières années de sa vie terrestre. C'était en 1432, comme le rappelle le dixième jeudi: «Le stigmaté de l'épine».



Abbé Presley Nkodia

C'est en l'honneur de ces quinze dernières années que fut instituée la pratique des quinze jeudis observée au cours des quinze semaines qui précèdent la date du 22 mai qui marque le jour de son envol vers le ciel, donc fête patronale de Sainte Rita. Cette dévotion se pratique à Cascia dans son sanctuaire et à Nice dans l'église de l'Annonciation où Sainte Rita est particulièrement honorée.

La messe de démarrage du pèlerinage annuel cuvée 2024, a eu lieu le jeudi 9 mai, en la solennité de l'Ascension de Jésus, en l'église Sainte Rita de Moukondo. Elle a été célébrée par l'abbé Presley Drys Taveld Nkodia, aumônier diocésain adjoint de la Confrérie Sainte Rita. A cette

## PAROISSE NOTRE-DAME DES VICTOIRES DE OUENZE

### La fraternité masculine Saint Joseph a soufflé ses dix bougies

Créée le 18 juillet 2014, la fraternité masculine Saint Joseph de la Paroisse Notre-Dame des Victoires (autrefois Sainte Marie) de Ouenzé a fêté en ce jour, 19 mars 2024, ses 10 ans d'existence au niveau paroissial, et ses 9 ans dans l'archidiocèse de Brazzaville. La fraternité Saint Joseph a passé environ une année dans Ouenzé avant tout contact extérieur. Ce n'est qu'en mars 2015 que celle-ci alla hors des murs de sa paroisse, en vue de faire connaître non seulement son existence, mais aussi sa réception de la Bonne Nouvelle.

En effet, à l'origine de cette fraternité masculine, nous avons deux jeunes garçons notamment Ambroise Lévitique et feu Junior Oko dont l'intention commune était d'intégrer la fraternité Immaculée Conception de leur paroisse. Néanmoins, il n'y avait pas de place pour eux dans cette fraternité, au risque d'épouser la féminité des mères et sœurs de l'Immaculée. C'est à partir de là que les mamans, pour ne pas se considérer comme un obstacle à cette démarche juvénile leur ont fait la proposition de créer une fraternité masculine. Comme la réussite a plusieurs sources, nous reconnaissons dans cette ascension l'implication directe de la fraternité féminine Saint Joseph de la Basilique Sainte-Anne du Congo. Dès lors, nous voyons là s'avérer le principe physique et naturel selon lequel la femme est à l'origine de toute vie. . .

A ses débuts, la fraternité masculine Saint Joseph avait une commission ad hoc avant de s'ériger en bureau permanent. A l'image de toute vie, la vie de cette dernière a connu quelques peines et joies parmi lesquelles: environ sept décès (membres et regardants), deux mariages, un aspirant en vue de la prêtrise dans la Compagnie de Jésus (Les Jésuites) et bien d'autres succès encore. En son sein, elle a normalement 80 membres dont 40 actifs et 40 autres inactifs (grabataires, émigrés...). Cependant, cette fraternité n'a pas connu que le soutien maternel, elle a aussi bénéficié de l'aide, de l'autorisation et de la bénédiction du père Nicaise Wilfrid Ossebi, curé de la paroisse en ce temps, et de Mgr Anatole Milandou, archevêque émérite de Brazzaville. Aujourd'hui, elle ne garde pas pour elle-même l'évangile reçu, elle le propage et suscite d'autres réactions notamment celle des pépinières de Saint Jean Paul II de Diata.

Dans son mot de circonstance, Ambroise Lévitique, président en exercice, a remercié toutes les fraternités qui sont venues de part et d'autre pour les assister, sans oublier toutes les personnes qui œuvrent dans l'obscurité pour leur élévation spirituelle.

Outre cet évènement, l'Eglise a depuis longtemps porté une attention toute particulière à cette journée du 19 mars. Nous allons constater que l'Eglise ne vénère pas que Marie, mère de Dieu, mais aussi Saint Joseph du fait de son implication dans l'éducation de Jésus. Ce dernier comme sa femme a des images qui nous rendent compte de lui, non pas comme l'appellent «idolâtrie» les mauvaises langues, mais en vue d'enrichir et d'approfondir notre foi. Toutes idoles notamment celles de Joseph et de Marie ne sont pas synonymes d'idolâtrie, car elles sont un miroir voire un passage vers le Père: chaque personne selon sa dévotion. Par ailleurs, on parle d'idolâtrie lorsqu'une image, idole ou toute autre représentation empêche l'homme de voir et d'entrer en contact avec son Dieu. D'ailleurs, les vraies idoles de nos vies ne sont pas celles que nous indexons, mais plutôt celles que nous ignorons comme l'alcool, le téléphone, le sexe, l'argent... La représentation des idoles n'est pas d'aujourd'hui; nous les voyons depuis l'époque de Moïse notamment avec le serpent de bronze (Cf. Nb 21, 4-9). Alors, à nos frères et sœurs qui ont des dévotions particulières, nous souhaitons un bon passage vers le Christ sur qui l'Eglise fonde sa véritable foi.

Olivier BAVOUMINA,

(Stagiaire en observation en vue du Sacerdoce à la Paroisse Notre-Dame des Victoires/Congrégation du Saint Esprit)

occasion, M. Gilbert Bouetoumoussa, président diocésain, a lancé officiellement les festivités du cinquantième (jubilé d'or) de la Confrérie Sainte Rita prévues pour le 10 mai 2025.

Le pèlerinage diocésain annuel a eu lieu du 11 au 12 mai derniers, à la paroisse Sainte Claire de Djiri, dans le doyenné Saint Grégoire de Massengo, sous le thème: «Tous appelés d'un seul cœur à continuer la construction de notre Confrérie Sainte Rita» (Aggée 1,8). Chaque année, en plein exercice des quinze jeudis, les dévots de Sainte Rita effectuent un pèlerinage dans un site choisi pour la circonstance. En marchant à notre tour sur les mêmes pistes que nos ancêtres, nous avons mis nos pas dans les leurs, renouveler notre amour sur cette terre qu'ils nous ont laissée en héritage. Le pèlerinage dans la Confrérie Sainte Rita a été initié par l'abbé Emmanuel Vindou, premier aumônier diocésain, d'illustre mémoire. Ceci en souvenir du jubilé romain effectué par la Sainte des cas impossibles en 1450. Pour la cuvée 2024, chaque

dévot pouvait marcher ou emprunter le bus jusqu'à Bilolo, vers l'Académie militaire Marien Nguabi comme point de départ. Les pèlerins étaient repartis en dix groupes de méditation pour quinze stations de chemin de croix, à l'instar du temps de Carême. Prière, louange, adoration au Saint sacrement ont été des moments forts de la veillée de prière dirigée par l'abbé Servais Moumoko Loupeth, aumônier diocésain, sur l'esplanade de l'église Sainte Claire de Djiri prise d'assaut par près de 2500 pèlerins. Le tout ponctué par la messe célébrée à 5h, par l'abbé Presley Nkodia.

Les dévots de Sainte Rita se donnent rendez-vous le 22 mai prochain, en la Basilique Sainte Anne du Congo pour la fête patronale.

A rappeler que Rita est le diminutif de Margharita (en latin) et qui signifie «Perle». Elle naquit en mai 1381 à Roccaporena, petit village situé près de Cascia, en Italie, d'Antonio Lotti et d'Aimée Ferri. Rita était mariée à Paolo de Ferdinando Mancini.

Pascal BIOZI KIMINOU

#### ETUDE MAITRE ANGELIQUE DINAMONA, NOTAIRE

B.P: 4171 ; Téléphone (242) 05 563-72-06; 06 672-54-17

E-mail: [etude.me.dinamona@gmail.com](mailto:etude.me.dinamona@gmail.com)

Etude sise 148 bis, rue PANDZOU, Immeuble CONGO-TELECOM, 1<sup>er</sup> étage  
Marché Plateaux Centre-ville

#### INSERTION LEGALE

#### CONSTITUTION-SARLU

== == == == ==

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du deux avril deux mille vingt-quatre, établi sous le répertoire n° 029-2/EMAD/2024, enregistré dans la même ville le quinze avril de la même année sous le Folio 072/30 n° 3091, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la Société dénommée.

#### "HUDSON TRADING CONGO"

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE AU CAPITAL DE FRANCS CFA UN MILLION (1 000 000)

SIEGE SOCIAL : 20 RUE TCHIBANGA, QUARTIER WHARF, ARRONDISSEMENT I, EMERY PATRICE LUMUMBA, POINTE-NOIRE-REPUBLIQUE DU CONGO

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en République du Congo et dans tous autres pays:

- Importation et vente des produits Alimentaires;
- Importation et vente des produits Agro-alimentaires;
- Importation et vente des produits Electro-ménagers;
- Importation et vente des produits Electroniques;
- Importation et vente des Biens et Equipements;
- Importation et vente des Matériaux de construction;
- Importation et vente des Voitures;
- Prestations de services en tous domaines d'activités légales.

Et d'une manière plus générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus.

L'objet social pourra être modifié dans les conditions prévues par l'Acte Uniforme pour la modification des statuts.

- **Durée:** (99) années, à compter de son immatriculation.

- **Gérant:** Monsieur **Abdoulaye YATTASSAYE**, résidant à Pointe-Noire, De nationalité malienne; Né le vingt-six décembre mil neuf cent quatre-vingt-douze à Bamako (Mali); Titulaire d'un passeport numéro **AA0503977**, délivré le quatre décembre deux mille vingt à Bamako (Mali).

- Numéro de la formalité au registre d'arrivée: **CG-PNR-01-2024-B-00315**

- Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier en date à Pointe-Noire du dix-sept avril deux mille vingt-quatre sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B13-00084**.

Pour avis,

Maitre Angélique DINAMONA,  
Notaire



58<sup>e</sup> JOURNÉE MONDIALE DES COMMUNICATIONS SOCIALES (CAMEROUN)

## Une session de formation pour les communicateurs de Bertoua

«Utilisation professionnelle et éthique des nouveaux moyens de communication sociale». C'est sous cet angle que l'archidiocèse de Bertoua, dans la région de l'Est-Cameroun, a célébré la 58<sup>e</sup> Journée mondiale des communications sociales. Une cinquantaine de communicateurs paroissiaux ont été ciblés par cet événement qui s'est déroulé du 10 au 12 mai 2024 à Bertoua.

Les communicateurs paroissiaux de l'archidiocèse de Bertoua, au Cameroun, ont bénéficié cette année d'une attention particulière de la part de l'ordinaire du lieu, Mgr Joseph Atanga qui, une semaine avant le démarrage des activités marquant la célébration de la 58<sup>e</sup> Journée mondiale des communications sociales, a publié une note invitant les prêtres à prononcer une bénédiction spéciale pour les communicateurs, hommes et femmes des médias, à toutes les célébrations eucharistiques du dimanche 12 mai 2024. Deux autres articulations ont meublé cette célébration, comme l'a relevé l'abbé Charles Eyebe, directeur de communication de l'archidiocèse de Bertoua: une visite d'entreprise à la Délégation de la communication de la région de l'Est-Cameroun, l'un des objectifs de cette Journée étant de faire connaître les moyens de communication aux fidèles; ainsi qu'un atelier de formation des communicateurs paroissiaux des aumôneries diocésaines et des autres structures paroissiales. «L'évolution des systèmes d'"intelligence artificielle" est également en train de modifier radicalement l'information et la communication». Telle est l'inquiétude du Pape. **Outils des communicateurs de l'archidiocèse de Bertoua**



L'archevêque de Bertoua et une communicatrice pendant la session

Après avoir échangé sur le message du Pape François

participation a été massive, a-t-il constaté. «Nous félicitons

la vérité et de la dignité humaine



Des participants à la session

pour la 58<sup>e</sup> Journée mondiale des communications sociales intitulé: «Intelligence artificielle et sagesse du cœur: pour une communication pleinement humaine», les participants se sont entraînés aux techniques rédactionnelles d'une information. L'atelier était dirigé par Elie Homais Ondo, journaliste professionnel en service à la Chaîne nationale camerounaise. Pour cet homme de médias, il était question d'outiller ces communicateurs, en leur donnant des rudiments nécessaires pour parvenir à rendre compte d'un événement en très peu de mots. La

et nous encourageons cette initiative parce qu'à travers les réseaux sociaux aujourd'hui, tout le monde a tendance à écrire et à se prendre pour un journaliste ou un communicateur, sans toutefois avoir les rudiments nécessaires pour ce faire». Avec cette formation, les communicateurs paroissiaux de l'archidiocèse de Bertoua seront mieux outillés et ils pourront faire la différence dans la rédaction des informations dans leurs différentes paroisses, a estimé Elie Homais Ondo. **Utiliser l'intelligence artificielle dans le respect de**

la cellule de communication de l'archidiocèse de Bertoua a bénéficié de l'appui de la Société de Transformation Industrielle du Cameroun, entre autres, pour organiser cet événement. Sa représentante, Grâce Zometcham, a déclaré que sa société a été honorée de sponsoriser cet événement qu'elle a accompagné «par des gadgets publicitaires et des dons de nos produits». Elle a manifesté la satisfaction de cette entreprise et s'est dite heureuse du fait que l'archidiocèse de Bertoua se préoccupe de la formation de ses communicateurs. «Si cela se faisait tout le temps, je pense que nous n'aurions plus de problèmes de communication», a-t-elle lancé. L'archevêque de Bertoua, Mgr Joseph Atanga, a invité les communicateurs à utiliser les nouveaux outils communicationnels, tels que l'intelligence artificielle, dans le respect inconditionnel de la vérité et de la dignité humaine.

Gislain Wilfrid BOUMBA

FETE PATRONALE DU GRAND SEMINAIRE DE PHILOSOPHIE DE KINSOUNDI

## Mgr Roberto Lucchini invite à demeurer dans la communion de Dieu

Le Grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha de Kinsoundi à Brazzaville, a célébré sa fête patronale dimanche 5 mai 2024, VI<sup>e</sup> dimanche de Pâques. L'événement a commémoré les 100 ans de la naissance de l'ancien évêque d'Owando et de Pointe-Noire, ainsi que le 31<sup>e</sup> anniversaire de sa disparition. A cette occasion, Mgr Roberto Lucchini, chargé d'affaires à la Nonciature apostolique a présidé une messe solennelle à la grotte Notre-Dame de la Sainte Famille, en présence des abbés Christophe Maboungou et Barthel Christel Ganao, respectivement recteurs des deux Grands séminaires: le philosophat et le théologat.

Dans son mot de bienvenue, l'abbé Christophe Maboungou a salué le peuple de Dieu venu nombreux célébrer l'eucharistie avec la communauté des deux Grands séminaires, et souhaité bon accueil au président de cette célébration qui a honoré leurs deux maisons de formation, en acceptant l'invitation. Mgr Lucchini qui cette année célèbre 25 ans d'ordination sacerdotale, a dans son exhortation, rappelé au peuple de



Mgr Georges Firmin Singha...



Mgr Roberto Lucchini présidant l'eucharistie

Dieu que l'appel du Seigneur est avant tout une invitation à être avec lui. Décryptant le thème central de la liturgie de ce dimanche (Ac 10,25-26.34-35.44-48; 1 Jn 4,7-10; Jn 15,9-17), le chargé d'affaires à la Nonciature a précisé que ce thème est celui de l'amour et de l'amitié avec Dieu. La révélation de Jésus sur la nature de sa

relation avec ses disciples, a-t-il dit, est passée à un autre registre. Il s'agit de la relation nouvelle sur la relation qui l'unit à son Père. Ce qui dénote une chaîne d'amitié de Jésus à son Père et de Jésus à ses disciples, mettant en exergue un dynamisme d'amitié et d'amour. Pour exhorter les séminaristes et leurs formateurs à contempler

DIMANCHE DE PENTECOTE-B-

## «Chacun s'exprimait selon le don de l'Esprit»

Textes: Ac.2, 1-11; Ps.103; Ga.5,16-25; Jn.15, 26-27; 16, 12-15

Chers frères et sœurs dans le Christ, en ce dimanche de Pentecôte, nous célébrons la descente de l'Esprit-Saint sur les apôtres, marquant ainsi la naissance de l'Église. Cet événement extraordinaire nous rappelle que l'Esprit de Dieu est toujours présent parmi nous, nous guidant, nous fortifiant et nous inspirant dans notre vie de foi. L'Esprit-Saint est le don de Dieu par excellence, nous donnant la force et la sagesse nécessaires pour vivre en disciples du Christ. Comme les apôtres qui ont reçu le don des langues pour proclamer l'Évangile à toutes les nations. A l'initiative des Apôtres, nous sommes appelés à être des témoins courageux de la Bonne Nouvelle, en partageant l'amour et la miséricorde de Dieu avec tous ceux que nous rencontrons. Bien-aimés, la Pentecôte, c'est aussi l'occasion de réfléchir sur le rôle de l'Esprit-Saint dans nos vies, tel est ce qui se dégage de la lettre de saint Paul aux Galates. Dans ce passage, l'apôtre Paul nous rappelle que ceux qui vivent selon l'Esprit ne sont pas soumis à la loi, car l'Esprit les guide dans la voie de la liberté et de l'amour. L'Esprit-Saint est le souffle de vie qui anime l'Église et chaque croyant, nous donnant la force de résister aux tentations de la chair et de vivre selon l'Esprit. Comme le souligne saint Paul, les fruits de l'Esprit sont l'amour, la joie, la paix, la patience, la bonté, la bienveillance, la foi, la douceur et la maîtrise de soi. Ces fruits sont le signe que l'Esprit de Dieu agit en nous et nous transforme à l'image du Christ. En ce dimanche de Pentecôte, demandons à l'Esprit-Saint de nous remplir de ses dons et de ses fruits, pour que nous puissions vivre en disciples authentiques du Christ. Que l'Esprit Saint nous aide à marcher sur le chemin de la sainteté, en renonçant aux œuvres de la chair et en cultivant les vertus qui nous rapprochent de Dieu et de nos frères et sœurs. Que la fête de Pentecôte soit pour nous un temps de conversion et de renouveau spirituel, où nous laissons l'Esprit Saint nous guider dans nos choix et nos actions. Que l'Esprit Saint nous donne la force de témoigner de l'amour de Dieu dans un monde qui a tant besoin de paix, de réconciliation et de justice.

Père Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS

sans relâche le visage de Dieu le Père, Mgr Roberto Lucchini a affirmé que nous sommes tous objet de l'attention paternelle de Dieu. Ainsi, demeurer avec le Seigneur signifie entrer dans sa communion, dans une vie de service mutuel qui nécessite



Abbé Christophe Maboungou

toute exigence pour Dieu. Prenant la parole au nom des séminaristes au terme de la deuxième année de formation en philosophie, le doyen de la

être mis à la disposition de leurs diocèses respectifs pour attendre la mise en stage, avant de poursuivre en théologie. Dans son mot de remerciements, l'abbé Christophe Maboungou a profité pour présenter deux revues: le magazine du Grand séminaire et les actes du colloque sur Mgr Singha tenu en mai 2023, dans la foulée des 140 ans de l'évangélisation du Congo. Il a salué l'engagement et la fidélité des formateurs externes non consacrés, qui depuis des décennies offrent leurs bons offices à ces deux maisons pour la formation de l'élite du clergé congolais. Parmi eux: les professeurs Omer Mas-soumou, doyen de la Faculté des lettres, arts et sciences humaines de l'Université Marien Nguabi et David Mavouangui, philosophes, présents à cette célébration eucharistique. Cette célébration a également été rehaussée par la présence des membres de la famille Sin-



Les chrétiens participant à la messe

promotion, Rabbi Maboungou Mâ Nzambi a remercié les formateurs, les parents et tous les acteurs qui ont contribué à la conclusion de leur parcours qui ouvre au stage intercycle. Ces futurs prêtres vont désormais

gha, ceux de la fraternité Saint François Xavier de la paroisse Notre-Dame des Victoires de Ouenzé et d'autres fraternités.

Aristide Ghislain NGOUMA



# ANNONCES



## ETUDE DE MAÎTRE VICTOR MABIALA

Huissier de justice, Commissaire-priseur à la résidence de Brazzaville  
173, Avenue de la Base, Quartier Batignolles  
(Arrêt SADEA) Brazzaville  
Tél. : 05.577.35.61 / 06.485.78.88  
e-mail : etudevictormabilia@gmail.com

### AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES D'IMMEUBLE

A la diligence de la **BANQUE POSTALE DU CONGO S.A**, poursuites et diligences de son Directeur Général, Monsieur **Calixte Médard TABANGOLI**, domicilié en cette qualité au siège de ladite société sis immeuble des centres des chèques Postaux, Rond-point place de la Poste, centre-ville Brazzaville;  
Ayant pour conseil Maître **Yvon Eric IBOUANGA**, Avocat, dont le Cabinet est situé à l'immeuble SOPRIM PATTE D'OIE, face à l'ENAM, appartement J.496-B, 1<sup>er</sup> étage, Mougali III, Brazzaville,  
Tél : 06 665 95 59 / 05 556 26 93, BP: 13525;  
Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble bâti, ci-dessous décrit:

95 59 / 05 556 26 93, BP: 13525;

**Cabinet de Maître Victor MABIALA, Huis-  
sier de Justice, Commissaire-Priseur à  
la résidence de Brazzaville, 173, Avenue  
de la Base, Quartier Batignolles (Arrêt  
SADEA) Brazzaville, y demeurant sous-  
signé,  
Tél: 05 577 35 61 / 06 485 78 88;**

**Jour: Samedi le 25 mai 2024 à 9h00;**

**Lieu: Salle d'audience du Tribunal de  
Grande Instance de Brazzaville**

N°	DESIGNATION	MISE A PRIX
-1-	Un immeuble bâti situé à Brazzaville (CONGO), Avenue Mayama n°29, quartier 71, Kibouendé, Mayité, (sur l'avenue goudronnée),  Arrondissement n°7 Mfilou-Ngamaba, édifié sur un terrain ca- dastré Section AM, Bloc 204, Parcelle 10, d'une superficie de 471,60m <sup>2</sup> , faisant l'objet du titre foncier n°39256	45.000.000 FCFA

Vous pouvez constituer le cahier de charge et faire vos offres au:  
Greffe Civil du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville;

Maître Yvon Eric IBOUANGA, Avocat, dont le Cabinet est situé à l'immeuble SOPRIM PATTE  
D'OIE, face à l'ENAM, appartement J.496-B, 1<sup>er</sup> étage, Mougali III, Brazzaville, Tél: 06 665

L'Huissier de justice



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINE  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET  
DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

#### ANNONCE LEGALE

N°005/2024/MEF/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CITE

Suivant Réquisition reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vu de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et les requérants suivants.

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	13462 du 30/08/2023	Pile(s) 05	Bloc : 226	Section : BZ2	Superficie : 500,00m <sup>2</sup>	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	GOMA BALOU Adeline
2	13461 du 30/08/2023	Pile(s) 08 et 10	Bloc : 32	Section : BZ2	Superficie : 1000,00m <sup>2</sup>	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	NGOYI Dimitri Serge Joshua
3	13443 du 30/08/2023	Pile(s) 02 et 04	Bloc : 172	Section : 172	Superficie : 1000,00m <sup>2</sup>	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	GOMA BALOU Andeline
4	13468 du 30/08/2023	Pile(s) : 06	Bloc : 226	Section : BZ2	Superficie : 500,00m <sup>2</sup>	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	GOMA BALOU Address
5	13548 du 10/10/2023	Pile(s) 08	Bloc : 47	Section : T	Superficie : 819,88m <sup>2</sup>	MAHOUATA	03	PIECE EQUIP'AUTO CONGO
6	13390 du 28/07/2023	Pile (s) 06	Bloc : 156	Section CN	Superficie : 400,00m <sup>2</sup>	VINDOULOLO(Famille Tchiniambi Kamba)	04	MOUANGA Jofred Fiston
7	435 du 12/05/2010	Pile (s)01	Bloc : 66	Section : AH	Superficie : 755,56m <sup>2</sup>	FAUBOURG	04	OKO Roger (en Régularisation )
8	13529 du 29/09/2023	Pile (s) 03 et 04	Bloc : 140	Section : CG	Superficie : 1000,00m <sup>2</sup>	KOUFOLI(Famille TCHINIOKA)	05	KOTOLO NGOMA Fulgence Modeste
9	13804 du 01/03/2024	Pile(s) 6	Bloc : 27 bis	Section : ABZ1	Superficie : 500,00m <sup>2</sup>	POINTE-INDIENNE(Famille TCHINIMINA)	LOANGO	DIBALA KOUMBA Gaëlle Glade
10	13803 du 01/03/2024	Pile(s) 1 et 2	Bloc : 46	Section : ABZ1	Superficie : 1000,00m <sup>2</sup>	POINTE-INDIENNE(Famille TCHINIMINA)	LOANGO	HAÏDARA HALIMA Ryme
11	13802 du 01/03/2024	Pile(s) 01, 02,09 et 10	Bloc : 25	Section : /	Superficie : 2000,00m <sup>2</sup>	POINTE-INDIENNE(Famille TCHINIMINA)	LOANGO	HAÏDARA HALIMA Ryme
12	13801 du 01/03/2024	Pile (s)Domaine	Bloc : /	Section : /	Superficie : 3099,00m <sup>2</sup>	POINTE-INDIENNE(Famille TCHINIMINA)	LOANGO	HAÏDARA HALIMA Ryme
13	13799 du 01/03/2024	Pile (s) 1,2,9 et 10	Bloc : 25	Section : /	Superficie : 2000,00m <sup>2</sup>	POINTE-INDIENNE(Famille TCHINIMINA)	LOANGO	HAÏDARA HALIMA Ryme
14	13800 du 01/03/2024	Pile (s) 3, 4 et 5	Bloc : 46	Section : ABZ1	Superficie : 1500,00m <sup>2</sup>	POINTE-INDIENNE(Famille TCHINIMINA)	LOANGO	HAÏDARA HALIMA Ryme
15	13473 du 30/08/2023	Pile(s) 04, 05 et 06	Bloc : 62	Section : BZ5	Superficie : 1500,00m <sup>2</sup>	TCHIBALA (Famille TCISSIMBA)	05	GOMA BALOU Address
16	13886 du 22/04/2024	Pile(s)09	Bloc : 32	Section : AD	Superficie : 400,00m <sup>2</sup>	MBOTA RAFFINERIE	05	Joseph Ombre D'olive GOUALA M. et Joseph Fanny G.
17	13713 du 18/01/2024	Pile (s) 18	Bloc : 132	Section : AQ	Superficie : 400,00m <sup>2</sup>	TCHINIAMBI (Eglise Saint Augustin)	04	MBANI Blaise
18	8764 du 03/10/2027	Pile (s) 06	Bloc : 01	Section : /	Superficie : 50000m <sup>2</sup>	MAKOLA (Famille TCHINDIKA)	HINDA	PONGUI Pierre (en Régularisation)
19	13828 du 13/03/2024	Pile (s) 01 à 10	Bloc : 41	Section : ACV7	Superficie : 4000,00m <sup>2</sup>	Village LOUVOUIT	LOANGO	MAVOUNGOU Florent
20	13829 du 13/03/2024	Pile (s)01 à 10	Bloc : 42	Section : ACV7	Superficie : 4000,00m <sup>2</sup>	VILLAGE LOUVOUITI	LOANGO	KALI PONGUI Yollande
21	9969 du 20/06/2019	Pile (s) 11 bis	Bloc : 102	Section : CG	Superficie : 500,00m <sup>2</sup>	MONGO MPOUKOU	05	MOUKOLO Chardon
22	13626 du 22/11/2023	Pile (s)5, 6, 11 et 12	Bloc : 95 bis	Section : AF	Superficie : 2000,00m <sup>2</sup>	SIAFOUMOU	05	MOUATEKE MOUASSANGUIELLA Christiane Rosa
23	13684 du 27/12/2023	Pile (s)10	Bloc : 47	Section : ACW	Superficie : 400,00m <sup>2</sup>	Village LIAMBOU	LOANGO	MAGVIN Meschac Hérald
24	12856 du 19/10/2022	Pile(s) 07	Bloc : 47	Section : ACW	Superficie : 400,00m <sup>2</sup>	Village LIAMBOU	LOANGO	TSANGO-A -BEKA Dominique Jessica Alphonsine
25	13727 du 25/01/2024	Pile (s) 03, 04 et 05	Bloc : 26 bis	Section : ACV	Superficie : 1200,00m <sup>2</sup>	MENGO (Famille Tchingangangou T.)	LOANGO	Les Enfants MOUTSINGA
26	13472 du 30/08/2023	Pile (s)10	Bloc : 106	Section : BZ5	Superficie : 500,00m <sup>2</sup>	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	GOMA BALOU Address
27	13738 du 01/02/2024	Pile (s) 1	Bloc : 61	Section: AH	Superficie : 400,00m <sup>2</sup>	LOANDJILI (Faubourg)	05	TATY-TATY née MONDZO OKOULEKOKO Norger Meline
28	13645 du 1er/12/2023	Pile (s) 08	Bloc : 59	Section : AB	Superficie : 334,17m <sup>2</sup>	SONGOLO	05	Les Enfants de Mr BERKIBARE MAHONZA Terence D.
29	13659 du 07/12/2023	Pile(s)07	Bloc : 44	Section : AB	Superficie : 677,68m <sup>2</sup>	SONGOLO	05	DELLA CORTE Marcello
30	12999 du 16/01/2023	Pile (s)03	Bloc : 20	section : R	Superficie : 328,06m <sup>2</sup>	MVOUMVOU	02	DOUMAT CARTAO Cyriac Stéphane Sergerel
31	13577 du 23/10/2023	Pile(s) 05bis	Bloc : 34	section : AR	Superficie: 200,00m <sup>2</sup>	VOUNGOU	03	MALONGA KIONGA Fabrice
32	12796 du 27/09/2022	Pile(s) 12	Bloc : 324	section : BV	Superficie : 500,00 m <sup>2</sup>	MONT KAMBA (Famille TCHIFOUNI)	05	SAKISSA Albert
33	12960 du 19/12/2022	Pile(s)05	Bloc : 158	section : AR	Superficie : 400,00m <sup>2</sup>	VOUNGOU	03	LOULENDO NSONA Patricia Blanche
34	13707 du 16/01/2024	Pile(s) 03	Bloc : 08	section : AH	Superficie : 552,56m <sup>2</sup>	FAUBOURG	05	GOMA Verdy Guelord
35	12998 du 16/01/2023	Pile(s)01	Bloc : 128	section : T	Superficie : 299,06m <sup>2</sup>	MATENDE	02	POATY-CARTAO Juana Reine Kamby
36	13581 du 26/10/2023	Pile(s) 06	Bloc : 107	section : AI	Superficie : 389,99m <sup>2</sup>	AKAYABOU(Famille Mongo-Banda)	05	ONDONGO Jess Flocas
37	13313 du 21/06/2023	Pile (s) 10	Bloc : 139	section : AE	Superficie : 500,00m <sup>2</sup>	SIAFOUMOU	05	Les Enfants GAMPOUROU Bell
38	13167 du 11/04/2023	Pile(s)03	Bloc : 103	section : T	Superficie : 316,77m <sup>2</sup>	MAHOUATA	03	GOUANGA TATY Christ
39	10903 du 20/01/2021	Pile(s) 05 et 06	Bloc : 56 bis	section : AE	Superficie : 1000 ,00m <sup>2</sup>	SIAFOUMOU	05	MOUSSILIHOU Ajao Nasim
40	13187 du 19/04/2023	Pile(s) 15 et 16	Bloc : 14 bis	Section : AT	Superficie : 800,00m <sup>2</sup>	BITEMO	04	LES ENFANTS MPANDI

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 07 Mai 2024  
Le chef de bureau, Florent MAVOUNGOU



SOCIETE CIVILE

## Le PAJED dénonce la non-qualification de Me Jérôme Gérard Okemba Ngabondo

Dans un geste courageux pour la transparence et la justice, le Programme d'assistance juridique pour l'égalité de droit (PAJED), organe de la société civile, a tenu le 3 mai 2024 une conférence de presse pour dénoncer les comportements déviants et les abus de pouvoir de Me Jérôme Gérard Okemba Ngabondo, huissier de justice, séquestre dans l'affaire de succession des biens de feu Adèle Barayo.

Le PAJED, par la voix de son directeur exécutif, Franck Chardin Aubin Tchibinda, a ouvert la conférence en exprimant sa profonde préoccupation face aux agissements de Me Jérôme Gérard Okemba Ngabondo, pour manque de transparence dans la gestion des biens de la succession en cachant des informations importantes et en ne fournissant pas de comptes détaillés sur les transactions effectuées. «Notre organisation a été alertée sur les agissements de Me Okemba Ngabondo, qui en sa qualité de séquestre judiciaire de la succession de feu Adèle Barayo a systématiquement ignoré les décisions de justice émanant des instances judiciaires malgré les injonctions du tribunal à établir un rapport financier préliminaire et descriptif de sa mission», a déploré le directeur exécutif de

PAJED.

Il est également rapporté des actes de fraudes, de détournements de fonds et de pratiques discriminatoires de la part de Me Jérôme Gérard Okemba Ngabondo. En effet, d'après le PAJED, cet huissier favoriserait certains héritiers au détriment d'autres, en accordant un traitement préférentiel à certains membres de la famille. «Des éléments sérieux laissent à penser que Me Okemba Ngabondo a non seulement détourné les fonds de la succession évalués à plus de 95 millions Fcfa, mais également favorisé des tiers non autorisés à percevoir des loyers et à disposer des biens placés sous séquestre... Nous rejetons avec véhémence l'ordonnance de non-lieu rendue par le cabinet du doyen des juges d'instruction du Tribunal de grande instance de Brazzaville qui définit très



Franck Chardin Aubin Tchibinda

mal la notion de succession, est incendiaire, susceptible d'inciter les ayants droit à se massacrer entre eux, les plus forts brimant les plus faibles, sous prétexte qu'il s'agit des biens de leur parent», a-t-il dit.

Par la suite, les représentants des médias ont cherché des clarifications sur ces allégations et demandé des éclaircissements sur cette affaire qui secoue la communauté juridique. Le PAJED a appelé à une enquête approfondie et transparente sur de telles allégations et demande que les coupables soient traduits

en justice et que des mesures disciplinaires soient prises à l'encontre de Maître Jérôme et ses présumés complices pour renforcer l'indépendance et l'impartialité du système judiciaire congolais.

Le PAJED invite, par ailleurs, les autorités à revoir les procédures de désignation des séquestres judiciaires et à privilégier la nomination des greffiers en chef de la cour ou du tribunal qui répondent à d'éventuelles délicatesses.

Jean Pascal MONGO-SLYHM (Stagiaire)

JOURNEE INTERNATIONALE DU SECRETARIAT

## Maîtriser le métier de secrétaire à l'heure du numérique

A l'occasion de la Journée internationale du secrétariat, l'association professionnelle des assistants et secrétaires du Congo (APASC) dirigée par Mme Virginie Léopoldine Batchy, a organisé le 25 avril 2024 à Brazzaville une table ronde sur le thème: «L'évolution du secrétariat: Adaptation et innovation dans un monde connecté».

Pour Mme Virginie Léopoldine Batchy, c'est une activité qui se déroule chaque année dans le but de sensibiliser et d'informer les pratiquants de ce métier, d'attirer le maximum de personnes pour relever les défis qui se pointent à l'horizon, à l'heure des mutations mondiales avec l'influence des nouvelles technologies de l'information. Les pratiquants de ce métier a-t-elle dit, doivent s'ouvrir aux autres compétences pour être en harmonie avec les normes technologiques actuelles. «APASC a été créée en mars 2003 et les activités proprement dites ont démarrées le 19 avril 2019 à Brazzaville. La première édition de la fête des secrétaires a eu lieu le 18 avril 2003 à Pointe-Noire,

puis la deuxième édition le 16 avril 2010 Brazzaville. Le métier de secrétaire consiste d'abord, à maîtriser le stress du chef, le mouvement et les humeurs des visiteurs. Le secrétaire est parmi les employés les plus exposés du monde du travail. Ses erreurs de comportement sont parfois retournées contre elle par ses interlocuteurs et peuvent affecter le milieu du travail. Certaines entreprises ont laissé échapper des opportunités de contrats à cause des secrétaires qui manquent de méthodologie. Sa déontologie se définit à travers ses qualités, son harmonie des couleurs des vêtements, le mobilier de son bureau, les sièges ou des techniques d'accueil (protocole)».

Au cours de cette journée, les



Pendant les panels

participants ont eu droit à des échanges autour des panels développés par Mme Florence Nzikou Nsimba, coordinatrice départementale de l'APASC à Pointe-Noire, sur «la transformation numérique du Bureau»; «la gestion du changement et résilience professionnelle»; «la vulnérabilité des professionnels de l'administration à l'ère du

numérique»; «l'éthique professionnelle et le rôle du secrétariat dans la culture d'entreprise»; «le leadership et communication efficace». L'objectif poursuivi par cette association est de devenir un réseau professionnel mondial.

Pascal BIOZI KIMINO

FORÊT

## La société civile plaide pour une meilleure protection

Les organisations de la société civile ont tenu une réunion de plaidoyer sur certains processus de gouvernance forestière et climatique: l'Accord de partenariat volontaire (APV-FLEGT) et la Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+). C'était mardi 30 avril 2024, à Brazzaville.

Cette réunion a été présidée par Christian Mounzé, coordonnateur de l'ONG Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH), en présence de Maixent Agnimbat Emeka, administrateur du Forum pour la gouvernance et les droits de l'homme (FGDH), et Alfred Nkodia, coordonnateur du projet Observation indépendante de l'APV-FLEGT. L'objectif visé a été d'exprimer les préoccupations de la société civile en lien avec les APV-FLEGT et la REDD+ pour améliorer la gouvernance forestière. La rencontre s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet Forest governance,

market and climate program (FGMC), financé par le Foreign Commonwealth & development office (FCDO) du Gouvernement britannique. Ce projet est mis en œuvre par l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), en partenariat avec la RPDH. Celui-ci permet aux organisations de la société civile d'opérer un suivi régulier des processus de gouvernance forestière et poser des actions de plaidoyer envers les parties prenantes clés en vue d'améliorer la gestion durable des forêts. Le but de la rencontre a été d'édifier les organisations de la société civile sur l'évolution des processus en



Les membres de la société civile à l'ouverture des travaux

faisant un état des lieux de progression de ces processus en cours dans le pays sur la gouvernance forestière, notamment l'APV-FLEGT et la REDD+, afin de partager les informations sur les nouveaux développements.

A cet effet, deux thèmes portant sur l'aperçu sur les évolutions majeures liées au processus REDD+ au Congo, développé par Dabney Matoko Kouédiatouka, coordonnateur national de la REDD et l'autre sur l'évolution liée au

ENFANCE

## Stop à la violence

Le bureau de l'UNICEF au Congo a organisé dans ses locaux, le 26 avril 2024, un atelier de formation des professionnels des médias sur la promotion des droits de l'enfant. Sensibiliser les différents médias sur la question de la protection des enfants contre les violences et connaître le rôle spécifique que peuvent jouer ces médias dans la lutte contre les violences juvéniles: tel était l'objectif.

Le seizième Objectif de développement durable (ODD16) appelle à mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation, à la traite et à toutes les formes de violences et de tortures dont sont victimes les enfants. Des études faites à travers le monde, révèlent que jusqu'à 1,5 milliard d'enfants sont victimes de violences, sous une forme ou une autre par an; des enfants parfois âgés d'un 1an seulement sont victimes de violences, souvent de la part des personnes qui sont chargées de s'occuper d'eux.

En 2023, selon le rapport annuel de la représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question de la violence contre les enfants, le nombre d'enfants qui travaillent a augmenté pour atteindre 160 millions à l'échelle mondiale. Au moins 200 millions de filles et de femmes vivant aujourd'hui dans 31 pays ont subi des mutilations génitales féminines. Chaque année, environ 12 millions de filles sont mariées alors qu'elles ne sont pas sorties de l'enfance, et si les tendances actuelles se maintiennent, plus de 100 millions de filles supplémentaires se marieront avant d'avoir 18 ans d'ici 2030. Dans la majorité des pays, plus de 2 enfants sur 3 sont soumis à une discipline violente par les personnes qui s'occupent d'eux; 105 sur 100.000 sont placés en institution; 30 sur 100.000 se trouvent en détention; 35% des enfants sont victimes de traite; 3,3 millions d'enfants sont victimes des formes modernes d'esclavage, notamment le travail forcé auquel plus de la moitié sont soumis, dont bon nombre sexuellement à des fins commerciales. En ligne, les enfants vivent de plus en plus à risques: l'OMS a souligné que 15% des enfants avaient été victimes de cyber harcèlement et cela se propage telle une épidémie.

En dépit de cela, en 2021 des études ont également été réalisées dans sept départements sur les douze que compte le Congo. Elles ont permis de disposer de données récentes sur l'ampleur et l'impact des violences sur le fonctionnement de la société congolaise: 1.338 cas de violences basées sur le genre (VBG) ont été recensés, dont 312 dans les commissariats de police, et 1026 dans les centres de santé. Parmi ces cas de VBG, on dénombre 248 cas de viols dans les commissariats de police, dont 85% perpétrés dans les deux grandes agglomérations du pays (Brazzaville et Pointe-Noire), et 841 cas de viols dans les formations sanitaires; les violences sexuelles représentent 90,38% des violences constatées par les services de la Police judiciaire, suivies par les violences physiques (5,45%) et autres (4,17%). Dans la majorité des cas, les VBG sont commises par les membres de l'entourage de la victime (parents, frères, cousins, voisins, etc.); les filles sont plus exposées que les garçons aux VBG. En effet, les filles représentent 97,1% contre 2,9% chez leurs pairs garçons; 77% des cas de viols recensés dans les commissariats de police n'ont pas eu de suite. L'âge moyen des victimes est de 12 ans. Moins de 25% des enfants victimes de VBG sont pris en charge tant sur le plan médical, psychologique, juridique que judiciaire. Parmi les cas de viols recensés dans les commissariats de police, seuls 2% des cas ont été présentés devant les tribunaux contre 21% des cas qui ont bénéficié d'un règlement à l'amiable.

L'étude sur les violences basées sur le genre et les violences en ligne en milieu scolaire au Congo, réalisée par le Gouvernement en 2019 avec l'appui technique et financier de l'UNICEF, fournit des informations essentielles. En effet, les résultats de l'étude ont montré qu'en milieu scolaire: 73,8% des élèves sont victimes de violences verbales et psychologiques; 37,4% des élèves sont victimes de violences physiques; 33,0% de violences sexuelles; 31,1% de violences économiques et 12,4% de violences en ligne.

L'UNICEF a alors proposé un exercice pratique de 20minutes pour les participants à l'atelier, les invitant à réfléchir sur comment les médias peuvent s'impliquer dans la lutte contre la violence à l'égard des enfants et à envisager des actions qui peuvent limiter une telle exposition.

En rappel, cette formation a permis aux médias congolais de discuter et d'être éduqués sur l'impact des problèmes sociétaux concernant la sécurité des enfants. Cet atelier a connu non seulement la participation des médias: la radio MUCODEC, la chaîne de télévision GO TV, du coordonnateur du REIPER Joseph Likibi, du chargé de la protection de l'enfant à l'UNICEF Roland Bris Kongo et du représentant de l'UNICEF au Congo, Gautier Ferran.

Emmanuel ETATI et Darchevie KETTE BONAZEBI (Stagiaires)

système informatique de la vérification et de la légalité (SIVL), présenté par Alain Bienvenu Ossebi, coordonnateur de la cellule de la légalité forestière et de la traçabilité (CLFT).

Le premier orateur a rappelé que le processus REDD est inclusif et largement participatif. Toutes les parties prenantes devraient être informées sur ce qui se fait dans le cadre du processus REDD. «C'est un bon processus au niveau national, parce qu'il a pour ambition de réduire les émissions liées à la dégradation et à la déforestation. Il contribue également à l'amélioration des conditions de vie des populations», a-t-il dit.

Alain B. Ossebi a affirmé que le SIVL dans le secteur du bois va aider le Gouvernement et les entreprises forestières à être méthodique pour maîtriser les données. «Ce système va booster notre produit intérieur brut surtout dans le secteur

forestier». Au terme de la réunion, les participants ont résolu de renforcer l'engagement des parties prenantes pour une meilleure gouvernance des ressources forestières. Clôturant les travaux, Christian Mounzé a souligné qu'«il y a d'un côté la législation qui est disponible et renforcer, de l'autre côté, il y a l'ensemble des outils qui ont été mis en place avec certains qui sont fonctionnels et d'autres qui ne fonctionnent pas du tout. On peut dire qu'il y a des résultats et en même temps, il y a aussi des défis. Ces défis sont essentiellement liés à la disponibilité des ressources financières. Nous société civile avons eu de la part des représentants de l'administration forestière un appel pour nous mobiliser de façon à ce que la problématique des ressources soit résolue».

Philippe BANZ





MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE  
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS  
DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE (PRACAC)



## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 004/ MPSIR/2024/UGP PRACAC

### RECRUTEMENT DE L'ASSISTANT ADMINISTRATIF ET FINANCIER/TRESORIER DU PRACAC

#### I- CONTEXTE

Les Gouvernements de la République du Congo et de la République Centrafricaine ont signé avec la Banque Mondiale respectivement un accord de prêt et un accord de don pour un montant total de 330 millions USD, dont 90 millions USD pour la République du Congo et 240 millions USD pour la République Centrafricaine, pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique centrale (PRACAC). L'Unité de Gestion de Projet (UGP) de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie du montant du crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : Recrutement de l'Assistant Administratif et Financier/Trésorier du projet.

#### II-TACHES ET RESPONSABILITES

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, la supervision du Responsable Administratif, Financier et Comptable (RAFC) et le contrôle du Comptable, l'Assistant Administratif et Financier/Trésorier sera chargé entre autres de:

- Organiser et contrôler les achats; • Assurer la gestion du personnel (gestion des permissions, gestion des congés administratifs, gestion des congés maladies); • Assurer la gestion des temps de présence et le suivi du registre de présence; • Tenir et mettre à jour les dossiers individuels du personnel de l'Unité de Coordination de Projet; • Ouvrir et tenir à jour les bordereaux des prix unitaires les plus usuels (à partir de consultations des fournisseurs); • Assurer

les opérations de gestion du carburant, de détention des bons de valeurs, de mise à disposition aux ayants droits conformément aux dispositions du manuel de procédures; • Assurer la gestion de la caisse principale des menues dépenses et de la caisse des menues dépenses et recettes issues des ventes des DAO, dans le respect du plafond de caisse, de la dépense maximale à effectuer par caisse, et du seuil de réapprovisionnement; • Assurer la tenue correcte et régulière du brouillard de caisse (menues dépenses et DAO) et veiller à l'exactitude de l'encaisse à tout moment; • S'assurer préalablement de l'éligibilité des dépenses par caisse, leur justification correcte et exhaustive; • Tenir le registre des chèques émis par le service administratif, financier et comptable; • Etablir les arrêtés mensuels de caisse; • Assister le comptable dans la préparation des documents de paiement (ordre de paiements, bons de commandes, chèques, ordre de virement...); • Assurer le suivi des biens mobiliers et immobiliers mis à la disposition des entités du Projet etc.

#### III- QUALIFICATIONS REQUISES

L'Assistant Administratif et Financier/Trésorier doit:

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (minimum BAC+2) en gestion financière et autres domaines assimilés;
- Avoir une expérience professionnelle de trois (03) ans au minimum dont au moins un (1) an d'expérience de domaine de compétence pertinente en gestion administrative, de la comptabilité, de la trésorerie et de la logistique des activités liées aux Projets financés par les banques multilatérales de développement telles que la Banque

Mondiale et la Banque Africaine de Développement;

- Avoir une bonne connaissance informatique des logiciels bureautiques (Word, Excel, internet Explorer, et autres outils de communication);
- Avoir des connaissances des logiciels de comptabilité serait un atout considérable;
- Avoir une bonne moralité et avoir la capacité de travailler en équipe et dans un milieu multiculturel;
- Parler et écrire couramment français.

#### IV- METHODE DE SELECTION

Les candidats seront sélectionnés par comparaison de CVs conformément au Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de septembre 2023.

#### V- DEPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).

Les dossiers de candidatures comprenant: une lettre de motivation, un curriculum vitae, des copies de diplôme, des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience, doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 28 Mai 2024 à 16H00, heure locale avec la mention: «Candidature au poste d'Assistant Administratif et Financier/Trésorier du PRACAC».

Contact

Monsieur le Coordonnateur du Projet PRACAC  
Rue Duplex n° 12 /Secteur Blanche Gomez  
Tél. (242) 06 931 00 10/06 666 92 82  
E-mail: pracaccongo@gmail.com  
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 08 Mai 2024

Le Coordonnateur,

**Benoît NGAYOU**



MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE  
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS  
DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE (PRACAC)



## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 005/MPSIR/2024/ UGP PRACAC

### RECRUTEMENT DU RESPONSABLE DE SUIVI-EVALUATION DU PRACAC

#### I- CONTEXTE

Les Gouvernements de la République du Congo et de la République Centrafricaine ont signé avec la Banque Mondiale respectivement un accord de prêt et un accord de don pour un montant total de 330 millions USD, dont 90 millions USD pour la République du Congo et 240 millions USD pour la République Centrafricaine, pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique centrale (PRACAC). L'Unité de Gestion de Projet (UGP) de la République du Congo a l'intention d'utiliser une partie du montant du crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : Recrutement du Responsable en Suivi-Evaluation du projet.

#### II- TACHES ET RESPONSABILITES

Le Responsable en Suivi-Evaluation du Projet sera entre autres chargé de:

- Préparer la planification des activités du Projet sur toute sa durée en programmant notamment ses coûts et ses activités sur l'ensemble du cycle du Projet;
- Préparer chaque année le Plan de Travail Budgétisé Annuel (PTBA) de l'année suivante, à soumettre au Coordonnateur dans les délais impartis, en étroite collaboration avec les responsables des composantes techniques et des antennes départementales;
- resser, en collaboration avec les responsables des composantes techniques, un plan d'actions détaillé de réalisation des activités du PTBA et élaborer les outils de suivi et évaluation correspondants pour s'assurer de sa mise en œuvre au niveau national et au sein de chaque antennes départementales (tableau de bord de suivi des

activités, Diagramme de Gantt, fiches de suivi des activités sur KoboToolbox, etc.);

- Renseigner régulièrement la base de données informatisée, présentant l'évolution des indicateurs du cadre de résultats du Projet définis dans le Document du projet;
- Élaborer les termes de référence pour la sélection de consultants ou de bureaux d'études dans le domaine du suivi et évaluation ou autres, selon les besoins de la Coordination
- Assurer l'organisation et la supervision des différentes études et enquêtes liées au suivi et évaluation des activités du Projet (situations de référence, suivi des indicateurs de performance et d'impacts, etc.);
- Mettre en place un tableau de bord et un système d'informations géographiques (SIG) permettant de suivre en temps réel les réalisations du Projet, en utilisant le système GEMS de la Banque mondiale
- Assurer le suivi régulier des indicateurs du Projet par rapport aux valeurs de référence et mettre à jour périodiquement le Cadre de Résultats (CdR) du Projet;
- Organiser, éventuellement avec l'appui d'un Consultant, un système informatisé de suivi-évaluation adapté aux spécificités du projet etc.

#### III- QUALIFICATIONS REQUISES

Le Responsable en Suivi Evaluation devra présenter le profil suivant:

- Avoir au moins un diplôme universitaire (BAC+5) en management des projets, administration publique, statistique, ingénierie, sciences sociales, gestion ou équivalent;
- voir une expérience professionnelle d'au moins 5 ans en domaine de suivi et évaluation et de planification;

- Avoir des aptitudes de travail en équipe, dans un milieu multiculturel et sous pression;
- Maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint, Internet...);
- Avoir une parfaite maîtrise du français et bonnes compétences en communication écrite et orale;
- Avoir une bonne connaissance d'outils de conception ou de collectes des données (ODK collect, Kobotoolbox et autres) ou de cartographie (QGIS, ArcGIS, etc.);
- Avoir une connaissance des logiciels de traitement des données serait un atout.

#### IV- METHODE DE SELECTION

Les candidats seront sélectionnés par comparaison de CVs conformément au Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de septembre 2023.

#### V- DEPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).

Les dossiers de candidatures comprenant: une lettre de motivation, un curriculum vitae, des copies de diplôme, des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience, doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 28 Mai 2024 à 16H00, heure locale avec la mention: «Candidature au poste de Responsable de Suivi-Evaluation du PRACAC».

Contact

Monsieur le Coordonnateur du Projet PRACAC  
Rue Duplex n° 12 /Secteur Blanche Gomez  
Tél. (242) 06 931 00 10/06 666 92 82  
E-mail: pracaccongo@gmail.com  
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 08 Mai 2024

Le Coordonnateur,

**Benoît NGAYOU**





La Banque Panafricaine

**ECOBANK CONGO S.A**, au capital de FCFA 10 000 000 000 RCCM CG-BZV 07 B 559, Immeuble ECOBANK situé au croisement des avenues Gouverneur Général Félix EBOUE et Amilcar CABRAL, B.P.2485, Brazzaville

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société ECOBANK CONGO SA sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire, le **vendredi 24 mai 2024 à 15 heures**, dans la Salle de Réunion du Conseil d'Administration d'Ecobank Congo SA du 7<sup>ème</sup> Etage de son Siège Social sis, croisement des Avenues Gouverneur Général Félix EBOUE et Amilcar CABRAL, Quartier la Plaine, Centre-Ville Brazzaville, Arrondissement III Poto-Poto, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ;
2. Rapports général et spécial des Commissaires aux comptes ;
3. Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
4. Affectation du résultat au 31 décembre 2023 ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Fixation de l'indemnité globale annuelle des Administrateurs ;
7. Fixation des honoraires des Commissaires aux comptes ;
8. Pouvoirs.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il/elle possède, peut assister personnellement à cette Assemblée ou s'y faire représenter.

*Toute la documentation relative à ladite Assemblée Générale Ordinaire est disponible à la Direction Générale au 2<sup>ème</sup> Etage de son Siège Social, Brazzaville - République du Congo, à partir de la date du présent avis.*

Brazzaville, le 6 mai 2024  
Pour le Président du Conseil d'Administration & P.O.,

**H. Chelgani MOUNGUENGUI NZAHOU**  
Secrétaire Général

Ecobank Congo  
Croisement des Avenues Gouverneur Général Félix EBOUE et Amilcar CABRAL - Quartier de la plaine, Centre-Ville / B.P. 2485, Brazzaville  
Tél.: (+242) 05 200 62 62 / (+242) 06 719 01 01 - Email: ecobankcg@ecobank.com  
www.ecobank.com

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL SOCIAL DE 10 000 000 000 FCFA - RCCM N°CG/BZV/07 B 559 NIJ : M2007110001453148 NUMERO CNC 3014. Numéro 5431/MEF9-CAB du 28/08/2007 Numéro 3-011/EC/2022/CHEP



HUMOUR

# Herman Amisi et Weiflar Kaya ont dressé le bilan de la surveillance du fleuve à Brazzaville

Dans le cadre de l'opération "Surveillez le fleuve", une blague née de la participation des Léopards à la 34<sup>e</sup> édition de la Coupe d'Afrique des nations (CAN), en janvier en Côte d'Ivoire, et à l'absence des Diables-Rouges, les artistes humoristes Herman Amisi alias Dady de la République Démocratique du Congo (RDC) et Weiflar Kaya Pro du Congo se sont produits sur la scène du Palais des congrès, le 28 avril à Brazzaville, dans une salle archicomble pour un spectacle inédit dans lequel le public a communiqué de bout en bout avec les humoristes.

L'objectif du spectacle a été de faire le bilan de la surveillance du fleuve. Dans une vidéo d'environ une minute, l'artiste Herman Amisi encourageait l'équipe des Léopards de la R.D Congo qui prenait part à la CAN 2023. Cette blague devenue un challenge pour les influenceurs et adeptes du rire sur les réseaux sociaux, notamment Tik Tok, était une moquerie de l'absence du Congo à ce rendez-vous. «Les Brazzavillois, restez surveiller le fleuve puisque vous n'avez rien à faire. Surveillez les poissons. Si l'on revient, on veut retrouver chaque chose à sa place. Surveillez le fleuve, vous n'avez rien à faire», était le message de la blague. D'où, une organisation et un agenda calibrés pour le plus grand bonheur des fans, selon les ethnies et la diaspora. Le lundi les Vilis, mardi les Bémbés, mercredi les Laris, jeudi les Tékés, vendredi les Mbochis, samedi les Punus et les Makouas et le dimanche était réservé à la diaspora. Se prononçant sur l'ampleur de ce slogan devenu viral, l'auteur du concept "Surveillez le fleuve",

Herman Amisi, a fait savoir: "Je suis à la base passionné d'un humour engagé, constructif et surtout d'un humour réunificateur. La CAN arrive et c'est la fête de toute l'Afrique. On s'est dit que ça devrait être la fête des équipes qualifiées et non qualifiées. Il fallait réfléchir et trouver un lien unificateur entre deux



Herman Amisi et Weiflar Kaya ont enflammé le public de bout en bout

pays voisins. Les Brazzavillois ont été réceptifs à ce slogan. Ils nous ont dit s'il vous plaît, pendant qu'on surveille le fleuve, ramenez-nous la coupe. Ce qui fait qu'il y ait une résonance particulière. Nous avons prêché



Les deux humoristes arborant les drapeaux de leurs pays respectifs

l'unité parce que nous sommes un seul Congo et ensuite avons mis la lumière sur une cause, notamment sur les violences

avons donné tout le matériel qu'il fallait. Le bilan, une forme de restitution, on doit savoir ce qui a manqué parce que quelques-uns n'étaient pas au rendez-vous, ils nous doivent des explications et c'est ça même le but ce spectacle", a-t-il confié.

Venu massivement, le public s'est bien amusé au cours de ce spectacle riche en humour et en rires. Satisfait et ému, il a eu du mal à quitter la salle parce qu'emporté par les diiférents numéros présentés par les deux humoristes qui ont donné rendez-vous au public de Kinshasa, dans un proche avenir, pour l'acte II du même spectacle. Cependant, dans le public, des voix se sont levées. Elles souhaiteraient la participation d'autres artistes-comédiens qui se sont également focalisés sur la question.

Alain-Patrick MASSAMBA

6<sup>e</sup> EDITION DU FESTIVAL MALOBA

## «Francophoniquement vôtre», le spectacle de Jean-Pierre Makosso a séduit

Artiste complet et originaire du Congo-Brazzaville, vivant à Gibsons, au Canada, Jean-Pierre Makosso a émerveillé le public venu nombreux, jeudi 2 mai 2024, à l'Institut français du Congo (I.F.C.) à Brazzaville, à travers son spectacle «Francophoniquement vôtre», dans le cadre de la 6<sup>e</sup> édition du Festival Maloba. L'homme est aussi écrivain, metteur en scène et poète, créateur en 2001 de Makosso village, une compagnie culturelle qui donne des spectacles et des ateliers de contes, théâtre, écriture et lecture scénique à travers le Canada.



Jean-Pierre Makosso (en tenue rouge) et les autres comédiens

Ce spectacle s'est ouvert au clair de lune, sous l'arbre à palabre qui est aussi un arbre à musique, car le baobab connaît toutes sortes de musiques. Dès cet instant, le spectateur est entré dans l'imaginaire des personnages qui l'ont entraîné en plein festival de contes, de poésie, de théâtre, de danse et de musique, célébré chaque année en langues locales par les 54 pays africains. "Malheureusement, les Africains ne parlent pas la même langue, ils avaient du mal à se comprendre. Il leur fallait une langue commune, pour communiquer ensemble. Ils essayèrent le lingala, le swahili, le kituba, le zoulou et même le wolof. Malheureusement, cela ne marchait pas", a-t-il affirmé.



Les comédiens à la fin du spectacle

Alors, tous les 54 génies d'Afrique se regroupèrent autour d'un feu et l'un d'eux eut une idée brillante. «Hey, allons partout dans le monde, étudier les langues des autres. Dans un an, nous nous retrouverons ici et chaque pays nous présentera un poème étranger qui sera dit par son génie, devant l'audience. Cette dernière votera pour le meilleur poème. La langue du poème gagnant deviendra donc notre langue officielle», a-t-il relevé.

Aussitôt dit aussitôt fait. Tous les génies quittèrent le baobab et allèrent explorer le monde pour y apprendre des langues étrangères. Ils allèrent en Angleterre, en Allemagne, en Arabie, en Chine, en Espagne, en France, en Italie, au Portugal et en Russie. Ils découvrirent les langues de Shakespeare, Goethe, Ismaël, Confucius, Cervantès, Molière, Dante, Camoes, Tolstoï, que sont l'anglais, l'allemand, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français, l'italien, le portugais, le russe.

"Francophoniquement vôtre", a indiqué Jean-Pierre Makosso, «est le titre d'un ouvrage que j'ai écrit et un conte théâtral autour de la langue française. Le spectacle est une prose poétique qui mêle le conte, le chant et la danse. C'est un festival culturel avec la musique vivante. Une véritable ode à la langue française. Ce conte théâtral est un voyage où on y va à petits pas et au rythme de son tam-tam intérieur, sur le chemin de la francophonie, vers son enfance, son adolescence et sa jeunesse. Il s'adresse à chacun de nous dans un langage simple et spécifique. C'est aussi un clin d'œil que je fais à ma mère et à mon père qui, comme moi, adoraient la langue française qu'ils ont parlée bien plus tard, grâce à leurs enfants qu'ils avaient envoyés à l'école».

A.-P. M.

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

toutes ses formes. En 2023, il a rejoint Culture Congo en tant que chroniqueur littéraire, artistique et culturel. Depuis 2020, il est le fondateur et coordinateur en chef du Prix "Vendeurs d'émotions".

Alain P. MASSAMBA

IX<sup>e</sup> EDITION DU PRIX INTERNATIONAL DE POESIE SENGHOR

## L'écrivain congolais Alvie Mouzita heureux lauréat

La Casa della Cultura, à Milan (Italie), a accueilli la cérémonie de remise des prix de la IX<sup>e</sup> Édition du Prix International de Poésie Léopold Sédar Senghor, le samedi 4 mai 2024. Organisé par l'Académie Internationale Léopold Sédar Senghor, l'événement a célébré la poésie sous toutes ses formes. La modération de la cérémonie a été assurée par Cheikh Tidiane Gaye, Président de l'Académie internationale Léopold Sédar Senghor, et Pap Khouma, Président du Jury du Prix international Léopold Sédar Senghor. Des lectures poétiques ont été présentées par la poétesse Paola Donati.

L'audience, composée de personnalités du monde littéraire et culturel, de diplomates et d'amateurs de poésie, a été honorée par la participation effective de personnalités distinguées. Le Jury de la IX<sup>e</sup> Édition a rendu publique la liste définitive des lauréats lors de la cérémonie. Au nombre desquels, l'écrivain congolais Alvie Mouzita, primé dans la section D "Poèmes inédits en français". Il a remporté le premier prix grâce à son titre "Chant spirituel sur Kimpa Vita", recevant également 500 euros offerts par la CGIL SPI. Le jury a aussi décerné des prix d'excellence pour souligner la qualité des autres participants. Le Prix international de poésie Léopold Sédar Senghor est un concours de poésie qui vise à promouvoir la paix, la solidarité et l'amour entre les peuples à travers la poésie. Il rend hommage à l'œuvre du poète sénégalais Léopold Sédar Senghor. Il est organisé chaque année par l'association à but non lucratif

Africa Solidarietà, basée en Italie. Il comporte différentes catégories, notamment pour les recueils de poésie publiés, les poèmes inédits et les poèmes écrits par des jeunes. Un jury composé d'experts sélectionne les lauréats dans chaque catégorie après évaluation des œuvres soumises. Bien qu'organisé en Italie, le prix a une portée internationale et a récompensé ces dernières années des poètes en provenance d'Afrique, d'Europe et d'autres régions. Ce Prix international a reçu le soutien et la médaille du Président du Sénat et du Président de la Chambre des députés de la République italienne. "Mon bonheur est immense pour cette enième distinction littéraire. Je viens de remporter le Prix Léopold Sédar Senghor en Italie avec mon poème "Chant spirituel pour Kimpa Vita". La poésie étant la plus secrète mémoire des hommes, j'ai donc chanté notre héroïne qui fit des esprits au Royaume Koongo au siècle



Alvie Mouzita, une étoile montante de la littérature congolaise

des lumières", s'est exclamé Alvie Mouzita. Ecrivain originaire de Mindouli, dans le département du Pool, en République du Congo, en plus d'être écrivain, Alvie Mouzita est également enseignant dans divers établissements. Il a obtenu un Master en Enseignement de l'Anglais à l'École normale supérieure de Brazzaville. Son premier essai littéraire intitulé: "Vendeurs d'émotions" a été publié en 2022 chez Editions Renaissance Africaine. Il a également contribué à plusieurs projets littéraires dont cinq ouvrages collectifs internationaux. En début d'année 2023, Alvie Mouzita a publié son premier re-

cueil de poèmes intitulé: "Chants pour une fleur", qui a connu un grand succès. Son travail a été récompensé par plusieurs Prix internationaux, dont Prix Mila du livre Francophone 2023. Il a aussi remporté le Grand prix du poème francophone 2023 initié par la Société des poètes français. En parallèle de ses études à l'Université Marien Nguabi de Brazzaville, Alvie Mouzita s'est investi dans des recherches en Littérature africaine anglophone et a participé à des conférences internationales. Il est aussi membre de plusieurs associations culturelles et artistiques, et il plaide pour la valorisation de la culture africaine sous



FECOFOOT

**Pascal Blin en renfort pour développer le ballon rond au Congo**

Nommé en septembre dernier nouveau directeur technique national (DTN) du football congolais par la Fédération congolaise de football (FECOFOOT), s'est installé enfin à Brazzaville. Le technicien français a pour mission de structurer le football au Congo. Il portera essentiellement son effort sur la formation des jeunes et des cadres techniques.

Pascal Blin, un nom à retenir désormais. L'homme de 59 ans a pris officiellement fonction le samedi 11 mai 2024 au terme de la rituelle cérémonie de passation de charge entre son prédécesseur, Gaston Tsiangana, et lui. La Fédération était représentée par son secrétaire général adjoint, Daniel Amboulou, qui a ensuite été rejoint par le président Jean-Guy Blaise Mayolas.

En passant la main, Gaston Tsiangana, le DTN sortant (un peu plus de deux décennies durant, sous les présidences de Sylvestre Mbongo, François Ibovi, Jean-Michel Mbono et depuis le premier mandat de Jean-Guy Blaise Mayolas), a dit sa reconnaissance au président de la FECOFOOT pour son soutien. Il s'est dit prêt à accompagner son successeur en cas de nécessité. «Je continuerai à contribuer au développement du football congolais tant que mes facultés intellectuelles et physiques me le permettront», a-t-il déclaré. «C'est votre maison. Nous saluons l'ensemble de votre travail durant de nombreuses années à la tête de la Direction technique nationale», a réagi le président de la FECOFOOT qui lui



Pascal Blin succède à Gaston Tsiangana (à g.)

a remis un présent, en guise d'au revoir, mais surtout pour le récompenser pour son travail. Pour le nouveau DTN le challenge est excitant, car il s'occupera de plusieurs projets, entre autres : le programme TDS, le foot amateur, le développement du football scolaire, celui des filles, le lancement du Football for Schools (NDLR : un programme où le football rencontre l'éducation et incite les enfants à acquérir des compétences de vie à travers des séances de football amusantes), l'accompagnement de toutes les sélections nationales, le renforcement de la capacité des cadres et entraîneurs. Et ce n'est pas tout. « J'irai dans tous les départements du pays, pas seulement Brazzaville et Pointe-Noire. La détection des talents et la formation des cadres techniques se feront dans chaque département », a-t-il affirmé. Concernant les projets proches et dans la continuité

de ce qui a été déjà accompli, il a d'abord salué l'ancien DTN et dit qu'il s'agit «de mettre en place deux nouveaux centres de perfectionnement (NDLR : celui de Brazzaville fonctionne, mais doit encore évoluer), l'un au sud du pays, l'autre au Nord, l'objectif final étant d'ouvrir l'Académie de football FIFA d'Ignié en 2025» Pour mener à bien ses missions et développer le football congolais, Pascal Blin compte sur les talents locaux. «Il y a un réservoir vraiment énorme». La tâche va être dure, mais Blin rassure être arrivé «avec plein de volonté et plein d'énergie, déterminé et motivé afin de donner le maximum pour pouvoir servir le football congolais et atteindre les objectifs» fixés par son nouvel employeur.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

CHAMPIONNAT NATIONAL LIGUE 1

**AC Léopards ou Inter Club?**

Le malheur des uns fait le bonheur des autres, dit l'adage. En infligeant une défaite (2-0) inattendue à l'AC Léopards, dimanche 12 mai au Stade Massamba-Débat, JST a relancé les débats pour la course au titre. Un titre que se disputent les Fauves du Niari (46 points) et l'Inter Club (45 points) qui ne sont plus séparés que d'un petit point, les militaires l'ayant emporté de leur côté aux dépens de l'AS Vegas (2-1), vendredi 9 mai sur la même pelouse.

Ainsi se poursuit le feuilleton de Ligue 1. On en disputait la vingt-troisième journée le week-end dernier. Une journée qui a permis à l'AS Otohô de renouer, samedi 10 mai à Massamba-Débat, avec la victoire aux dépens du FC Kondzo (2-0), la première de son nouvel entraîneur Barthélémy Ngatsono, pour son premier match sur le banc des "Bleu et jaune". C'était avant Diables-Noirs-CARA, le deuxième grand derby de la capitale. Ni but ni victoire entre les deux rivaux, mais un dramatique gros nul blanc



JST a freiné l'AC Léopards le week-end dernier

(0-0). Deux autres matches n'ont connu ni vainqueur ni vaincu : le premier, vendredi 9 mai à Massamba-Débat, entre AS JUK et Etoile du Congo (1-1), le second samedi 9 mai à Pointe-Noire qui a mis en lice AS Cheminots et FC Nathalys (0-0). L'AS BNG, en ce qui le concerne, a balayé V.Club Mokanda (3-1) dimanche 12 mai à Massamba-Débat et se donne un peu d'air en remontant au classement. Il ne reste que trois journées. Chacune d'elles est désormais une journée où les équipes, la calculette au bout des doigts, se livrent à des comptes dont il aurait

été préférable de se passer. Tout le monde se surveille de peur d'être rattrapé ou de perdre trop de terrain. D'un côté, entre ceux qui ambitionnent le titre, de l'autre, entre les équipes qui s'accrochent dans l'espoir d'une éventuelle participation à une Coupe d'Afrique. Plus loin, entre ceux qui veulent fuir les barrages et la relégation. On le voit, les prochains débats ne manqueront pas de piquant, même si les équipes nous en servent souvent d'insipides, suivis par un public dérisoire et désabusé.

Jean ZENGABIO

HANDBALL A BRAZZAVILLE

**Le championnat, sans la DGSP qui jette l'éponge !**

Le président de la Ligue de Brazzaville, Avicenne Nzikou, a au cours d'une conférence de presse organisée lundi 13 mai 2024, tenté d'éclairer l'opinion sportive nationale sur la suite du championnat départemental après le retrait de l'équipe seniors dame de la DGSP.

Il faut dire que le retrait de la DGSP a résonné comme un coup de tonnerre dans le ciel du handball brazzavillois. Personne ne s'attendait à cette décision que les dirigeants de cette équipe ont annoncée quelques jours après leur retour d'Oran, en Algérie où leur participation à la Coupe d'Afrique des clubs vainqueurs de Coupe est considérée comme un fiasco. Le président de la Ligue de Brazzaville a exprimé sa peine de voir l'équipe-phare du handball féminin brazzavillois se retirer, mais il a indiqué que le championnat se poursuivra normalement. Le secrétariat général de la Ligue va remanier le calendrier. Le président a aussi rassuré le monde du handball que la déci-



La Ligue de Brazzaville prend acte du retrait de DGSP dames

sion des dirigeants de DGSP est temporaire. «DGSP reviendra la saison prochaine», a-t-il affirmé. «Les dirigeants de DGSP ont motivé leur décision par leur volonté de réorganiser leur équipe», a-t-il laissé entendre. Néanmoins, en application des textes, DGSP devrait «écoper d'une amende de 500.000 francs CFA», a annoncé le patron du handball à Brazzaville. Concernant la rumeur d'une éven-

tuelle participation de la DGSP à une compétition continentale, malgré son forfait au championnat départemental, et probablement au championnat national, le président Avicenne Nzikou a dit que «cela relève du pouvoir discrétionnaire de la Confédération africaine». Toujours est-il que le retrait de la DGSP cause un grand préjudice au handball féminin brazzavillois.

G.-S.M.

FOOTBALL/ SUBVENTIONS

**La deuxième vague passe à la caisse**

Chose promise, chose due. Après les clubs de Ligue 1 en février dernier, la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) a procédé le 11 mai 2024 à son siège, à Brazzaville, à la remise de la première tranche de leur subvention aux équipes de Ligue 2 et des moins de 17 ans ainsi que celles de football féminin.

Les mesures d'accompagnement des clubs prenant part aux championnats nationaux de Ligue 2 et de football Jeunes sans oublier ceux du football féminin se matérialisent. En effet, l'assistance financière promise à ces

équipes le 20 février dernier par le président Jean-Guy Blaise Mayolas leur a été versée sous forme de chèques.

La FECOFOOT a décaissé 2.500.000 francs CFA pour chaque équipe U-17 et celles des dames, tandis que les équipes de Ligue 2 ont perçu 2 millions de francs CFA chacune. Mais seules les équipes ayant pu produire dans les délais requis les justificatifs soumis aux vérifications d'usage comme recommandé aux bénéficiaires par courrier, le fichier des dépôts complets des dossiers de justification sont invitées à le faire au plus vite,

autrement le paiement de cette tranche continuera d'être gelé.

La Fédération promet de revoir à la hausse la deuxième tranche qu'elle compte octroyer aux mêmes équipes avant la fin des différents championnats auxquels elles participent cette saison.

Pour l'instance dirigeante du football congolais, ce geste témoigne de sa «volonté d'aider financièrement les clubs qui éprouvent d'énormes difficultés dans leur gestion». C'est aussi, selon elle, «un signe d'encouragement et de soutien à leurs initiatives qui visent le développement du football local».

G.-S.M.

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI

Notaire

sise à Brazzaville (République du Congo)  
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Mougali  
1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»  
B P: 14745 - Tél: (+242) 06 605 32 71 // 05 516 70 79  
E-mail: etudepongui2@gmail.com

**LA CONGOLAISE DES EAUX en abrégé «LCDE»**

Société Anonyme avec Conseil d'Administration  
capital social de 100 000 000 de Francs CFA  
Brazzaville (République du Congo)  
Avenue Sergent Malamine, Centre-ville  
RCCM CG-BZV-01-2018-B14-00005

Aux termes du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du treize février deux mille vingt-quatre de la société «LA CONGOLAISE DES EAUX» en abrégé «LCDE» SA ci-dessus plus amplement désignée reçu en dépôt au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville, 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Mougali, 1<sup>er</sup> étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE», le deux mai deux mille vingt-quatre et enregistré le deux mai de la même année à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio 082/1 numéro 01053, les administrateurs ont examiné et adopté les résolutions suivantes:

- 1- Lecture et adoption du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 15 décembre 2023;
- 2- Examen et adoption du Programme d'Activités exercice 2024;
- 3- Examen et adoption du Budget exercice 2024;
- 4- Pouvoirs et formalités.

**Dépôt légal:** un exemplaire du Dépôt au rang du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du treize février deux mille vingt-quatre a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le trois mai deux mille vingt-quatre, pour qu'il en soit délivré tous extraits ou expéditions.

Duquel dépôt la comparante a requis acte qui lui a été octroyé et enregistré sous le numéro CG-BZV-01-2024-D-00284, le trois mai deux mille vingt-quatre.

Pour avis et mention

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI

Notaire



**XII<sup>e</sup> réunion des Hauts Représentants chargés des questions de sécurité**

## Le vice-amiral Jean-Dominique Okemba dresse un état des lieux des enjeux sécuritaires mondiaux

**D**u 23 au 25 avril 2024 à Saint-Pétersbourg, en Russie, le vice-amiral Jean-Dominique Okemba, ministre et secrétaire général du Conseil National de Sécurité, a pris part à la XII<sup>e</sup> réunion des Hauts Représentants chargés des questions de sécurité. Cette réunion a vu la participation de 147 pays, soulignant ainsi l'universalité de cet événement. D'entrée de jeu, au nom de Son Excellence Monsieur Denis Sassou Nguesso, Président de la République, il a transmis au Président Vladimir Poutine le soutien fraternel du peuple congolais au peuple russe, récemment frappé par l'attentat terroriste du 22 mars 2024 au Crocus City Hall à Moscou. Dans le même élan, il a transmis au Président Poutine les félicitations du Président Denis Sassou Nguesso pour sa brillante réélection à la tête de la fédération de Russie, offrant ainsi une opportunité pour les deux pays d'écrire une histoire commune au service du bien-être de leurs populations. Le ministre Jean-Dominique Okemba a ensuite dressé un état des lieux des enjeux sécuritaires mondiaux, constatant que le système international issu de la sortie de la Seconde Guerre mondiale est à bout de souffle : les conflits persistent et leur champ d'action s'élargit. Cela, souligne le conseiller spécial du président de la République, est dû précisément au fait que le multilatéralisme n'est plus le baromètre des relations internationales. Il appelle donc à l'écriture d'un nouveau contrat social international basé sur un humanisme réellement partagé. La paix et la sécurité internationales exigent une nouvelle créativité juridique et politique, fondée sur un polycentrisme géopolitique pour échapper au choc hégémonique des puissances où le Sud global doit faire entendre sa voix et sa subjectivité. L'écriture de ce nouveau contrat social international doit se fonder sur le principe de l'égalité souveraine des États et sur le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et qu'il importe de raviver. Le vice-amiral Jean-Dominique Okemba a également souligné les défis posés par la sécurité de l'information, devenue un outil essentiel de gestion dans le nouvel ordre



Le ministre, secrétaire général du conseil national de sécurité, le vice-amiral Jean-Dominique Okemba peu avant sa prise de parole lors des travaux

capital humain en renforçant les capacités institutionnelles tant au niveau national qu'international, et à promouvoir une coopération internationale active en renforçant les alliances entre pays, organisations internationales et entreprises privées. L'objectif est de partager les informations, d'élaborer des normes et des protocoles communs, et de coordonner les ripostes en cas d'attaque informatique. Enfin, le conseiller spécial du Président de la République a eu des entretiens avec ses homologues russes, asiatiques et africains. Sur ce dernier point, il est à noter qu'il n'a jamais eu d'entretien avec des représentants rwandais. Contrairement à ce que prétendent certains critiques, il n'a jamais abordé la question de l'allocation de terres congolaises aux Rwandais.



Vue partielle de la salle des travaux de la 12<sup>e</sup> réunion...

mondial polycentrique. Il a appelé à une régulation du cyberspace international et propose la création d'un cadre durable pour un climat de confiance par le dialogue et la transparence entre les différents acteurs clés, à investir dans le

La XIII<sup>e</sup> réunion des Hauts Représentants chargés des questions de sécurité se tiendra en Afrique. Le Congo sera-t-il le pays hôte de cette réunion?

**Bendet OVOUA**

### DÉLITS FAUNIQUES

## Interpellés pour trafic de produits de faune à Pointe-Noire

**D**es trafiquants présumés ont été pris en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation d'une peau de panthère et de sept pointes d'ivoire sectionnées en plusieurs morceaux, représentant quatre éléphants massacrés, espèces animales protégées par la loi au Congo. Ils ont été interpellés le 5 mai, à Tchimbamba, dans le premier arrondissement de Pointe-Noire. L'interpellation de ces deux présumés délinquants fauniques a été conjointement réalisée par les éléments de la région de gendarmerie de Pointe-Noire et des agents de la Direction départementale de l'Economie forestière de cette ville, appuyés techniquement par le Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF). Ils seront présentés devant le parquet de la République, près le Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, afin de répondre de leurs actes. Les deux individus interpellés seraient dans un vaste réseau de trafic de produits de faune. L'un aurait ramené la peau de panthère et les pointes d'ivoire du District de Madingo-Nkayes afin de les revendre à Pointe-Noire. Il fournirait des munitions aux chasseurs. Et l'autre aiderait au trafic de ces produits et serait fortement impliqué dans ce business. Par ailleurs,



Les deux indélélicats avec leur butin

un crâne de gorille a été trouvé, exposé dans le salon de sa maison, à l'issue d'une perquisition. Le commerce illégal des produits de faune conduisant à l'extinction des espèces animales sauvages; l'éléphant, la panthère et le gorille sont parmi les espèces animales intégralement protégées par la loi au Congo. Celle-ci condamne la détention, la circulation et la commercialisation des espèces protégées. La possession de tout ou partie d'une espèce défendue est aussi strictement interdite. Tout contrevenant à la loi encourt des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ferme, avec une amende dont le plafond est de 5 millions de F.CFA suivant la loi.

«L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits; sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts pour les besoins de la recherche scientifique», dispose l'article 27 de cette loi sur la faune et les aires protégées. Pour rappel, le 3 avril dernier à Oyo, dans le département de la Cuvette, deux présumés trafiquants ont été interpellés en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de deux peaux de panthère et d'un sac d'écaillés de pangolin géant. Le procès portant sur cette affaire est en cours au Tribunal de Grande Instance d'Oyo. **V.M.**

## LA MINUTE NECROLOGIE

**Mesdames, Messieurs,**

La Direction Générale de BGFI Bank Congo a le regret de vous annoncer le décès de son collaborateur **M. Arcy Ulrich Brient ANDELY**, Chargé de la Compensation, SYGMA et CIP à la Direction des Opérations et de la Trésorerie à Brazzaville. Décès survenu ce Lundi 06 Mai 2024 à Paris (FRANCE)

La veillée se tient au N° 15 Bis Rue Owando à Ouenze (croisement avenue Miadeka/Ouenze).

Le programme des obsèques se présente comme suit :

**MERCREDI 15 MAI 2024**

- 17H50-Arrivée de la dépouille à l'Aéroport de Maya Maya (Zone Fret) Vol AF0754
- 18H30-Départ de la dépouille pour la morgue municipale du CHU de Brazzaville

**JEUDI 16 MAI 2024**

- 16H00-Levée de corps à la morgue municipale du CHU de Brazzaville et départ pour le domicile
- 18H00-Recueillement au domicile sis au 15 Bis, Rue OWANDO à Ouenzé

**VENDREDI 17 MAI 2024**

- 09H00-Office Religieuse au domicile sis au N° 15 Bis, Rue OWANDO à Ouenzé
- 11H00-Départ pour le cimetière du Centre-Ville ( Place du 04 Mars)

Ayons tous une pensée pieuse pour notre collaborateur.